

LES
ECHOS
DE *Vigny*

BULLETIN MUNICIPAL
MARS 2024 N°36

PAGES 8 A 12
TRAVAUX

PAGE 22
**80^{ÈME} ANNIVERSAIRE
DE LA LIBÉRATION
DE VIGNY**

PAGE 32
**MISE EN VALEUR
ET RESTAURATION
DU LAVOIR**





Editorial	03	Travaux au lavoir	32
Budget communal		Inauguration du lavoir de Vigny	32
Budget principal - Exercice 2023	04	Chemins, sentiers et sentes de Vigny	33
Section de fonctionnement	04	Vie associative	
Section d'investissement	04	École de Sabre Kusanagi	34
Part des taxes locales dans les recettes	05	Association des Parents d'Élèves de Vigny (APEV)	34
Taux d'endettement budget principal	05	Association Sportive du Vexin	35
		Vigny Loisirs	35
Informations municipales		Tennis Club de Vigny	36
Taux des taxes locales 2023 des communes de la CCVC	06	A propos de l'ASSAUREV	36
Les recettes : évolution des dotations de l'État au profit de la commune	07	En bref	
Les dépenses : la contribution de la commune au fonds de péréquation	07	Portrait de notre doyen, Jean Jolivard	37
Travaux réalisés dans la commune en 2023	08	Jeux intercommunaux	37
Travaux prévus ou poursuivis en 2024	10	Pour mieux connaître les entreprises et commerces de Vigny	38
Ce qu'il faut savoir	13	Réunions de quartier	38
Cimetière tarification et durée d'acquisition	15	Nouveau cantonnier à Vigny	38
Assistantes maternelles agréées	15	ILLIWAP	38
Déclaration préalable de travaux	16	État civil	39
Règles d'urbanisme pour huisserie bois et PVC	16	Voeux du maire de Vigny	40
Panneaux solaires	17		
Syndicats intercommunaux	18		
Conservatoire du Vexin	21		
Dossier			
80 ^{ème} anniversaire de la libération de Vigny	22		
Actualités			
La cérémonie du 11 novembre	28		
Le Téléthon	28		
A l'école...	29		
Venue du Père Noël	30		
Nöel des enfants	30		
Repas des aînés	31		
Caravane avion-papier	31		
Colis des aînés	31		





Chère Madame, cher Monsieur,

La traditionnelle cérémonie des vœux qui a eu lieu le samedi 20 janvier dernier, a été pour le conseil municipal et l'ensemble du personnel communal l'occasion de vous adresser nos vœux les plus sincères et chaleureux pour cette année 2024.

Cette cérémonie était aussi l'occasion de partager tous ensemble un moment de convivialité et de vous présenter les projets réalisés et ceux à venir, c'est aussi l'occasion de partager la vie de notre village.

Nous avons pu avec plaisir reprendre en 2023 nos réunions de quartiers que nous avons arrêtées depuis le nouveau mandat, compte tenu de la crise sanitaire : quatre ont ainsi pu être réalisées. Ces réunions de proximité permettent d'échanger très directement sur vos préoccupations locales, de parler des dossiers en cours et de noter vos demandes d'amélioration. Elles se déroulent toujours dans une ambiance conviviale. Encore tous nos remerciements aux nombreux habitants présents.

Ces réunions sont aussi l'occasion de rappeler un certain nombre de règles de civisme parfois diversement respectées.

L'incivisme est un problème pour la société. C'est un manque de respect pour la collectivité et à travers elle pour soi-même. Il détruit le vivre-ensemble, détériore le rapport à l'autre. Il nuit au cadre de vie, à l'attractivité et au contribuable. Respecter l'autre, c'est respecter le droit, respecter les règles de vie sociale. Plus concrètement, c'est respecter les règles d'occupation du domaine public, les règles d'hygiène et de sécurité, celles relatives au code de l'environnement mais aussi les règles d'urbanisme. Il est essentiel de le rappeler.

La municipalité exprime aussi son ras le bol face aux installations des gens du voyage sur nos communes en toute illégalité. L'été dernier Vigny a encore dû subir trois installations dont une pour la première fois sur le terrain de sport.

Monsieur le maire de Sagy en a parlé lors de ses vœux, évoquant son agression et l'intervention et la présence de Monsieur le préfet, et les médias en ont largement parlé. Mais, faut-il attendre que l'un d'entre nous se fasse agresser pour que l'on parle de ces installations intolérables qui, je le constate au niveau de la commune, ne font qu'augmenter sans trouver de solutions concrètes.

En ce début d'année, c'est aussi l'annonce non officielle d'une fermeture de classe sans aucun préavis, devenue depuis une « mise sous surveillance » pour la prochaine rentrée 2024/2025 à laquelle nous devons faire face. Ce sujet très sensible est bien entendu évoqué dans la rubrique « école ».

Malgré l'inflation et la hausse très importante des coûts de l'énergie, la commune poursuit ses efforts avec une gestion saine et rigoureuse de nos finances. C'est ainsi que nos taux d'imposition communaux sont restés stables.

Bonne nouvelle : la commune de Vigny fait partie des lauréats 2024 au label village d'avenir soulignant le dynamisme de la commune, label par lequel l'Etat accompagne des communes rurales de moins de 3 500 habitants dans la réalisation de leurs projets de développement.

Je tiens à remercier toute l'équipe municipale dont l'objectif est de pouvoir rendre service aux habitants en œuvrant toujours dans l'intérêt général. Mes remerciements s'adressent aussi à tout le personnel communal, secrétaires, agents techniques et d'entretien, ainsi qu'à nos trois ATSEM.

Je veux remercier très sincèrement les bénévoles des commissions municipales, les associations de la commune, corps enseignants école et collège qui sont des acteurs incontournables et essentiels de la vie de notre village.

Enfin mes remerciements et hommages vont aussi à nos gendarmes et pompiers qui assurent au quotidien notre sécurité et prêtent assistance, parfois au péril de leur vie, et nous devons, eux aussi, les soutenir.

Le conseil municipal et moi-même sommes heureux de vous accompagner tout au long de l'année et de mettre en œuvre de nouveaux projets pour nous permettre à tous de vivre heureux et épanouis dans le « plus beau village du Vexin ».

Robert de Kervéguen
Maire de Vigny

Budget principal

Exercice 2023

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	DÉPENSES		RECETTES
CHARGES A CARACTÈRE GÉNÉRAL Fournitures, travaux et services extérieurs, impôts	682 605	PRODUITS DES SERVICES ET PRODUITS DOMANIAUX	181 281
CHARGES DE PERSONNEL Administration, technique, voirie et espaces verts, gardiennage, entretien des locaux	573 979	IMPÔTS DIRECTS LOCAUX	482 395
ATTÉNUATIONS DE PRODUITS Prélèvement obligatoire sur les ressources fiscales de la commune au profit des collectivités et intercommunalités défavorisées	62 421	DOTATIONS DE SOLIDARITÉ COMMUNAUTAIRE	277 291
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE Contingent incendie, contributions aux syndicats, subventions à la Caisse des Ecoles, CCAS et diverses associations	150 688	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS • Dotation globale de fonctionnement • Dotation de solidarité rurale • Compensation au titre des taxes locales • Autres dotations et participations	14 332 40 464 19 296 26 264
CHARGES FINANCIÈRES (Intérêts de la dette)	16 455	REVENUS DES IMMEUBLES	153 000
AUTRES CHARGES (Charges exceptionnelles+provisions)	2 500	AUTRES RECETTES Dont excédent de l'exercice précédent	2 155 825
VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 861 500		
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	3 350 148	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	3 350 148

SECTION D'INVESTISSEMENT

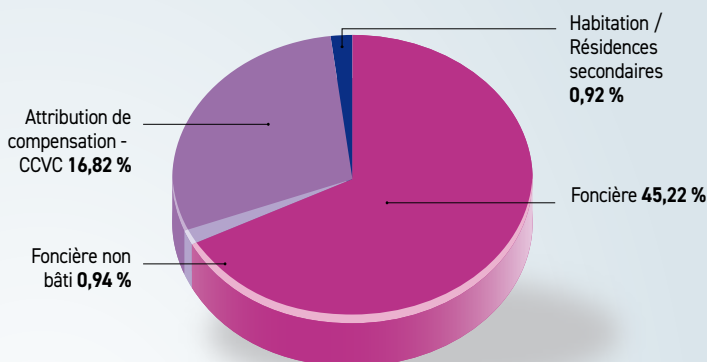
	DÉPENSES		RECETTES
REMBOURSEMENT DES EMPRUNTS	12 247	PRÉLÈVEMENT SUR RECETTES DE FONCTIONNEMENT (Épargne brute)	1 861 500
ACQUISITIONS : Matériels, mobiliers et terrains	754 233	SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT	149 829
TRAVAUX D'INVESTISSEMENT	1 476 553	EMPRUNTS	145 000
AUTRES DÉPENSES Dont déficit de l'exercice précédent	176 717	PRODUITS DES CESSIONS	6 548
		AUTRES RECETTES Dont fonds compensation TVA et excédent 2022 de fonctionnement capitalisé	256 873
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	2 419 750	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	2 419 750

■ PART DES TAXES LOCALES ET ATTRIBUTION DE COMPENSATION DANS LES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT (63,90 %)

La loi de finances 2020 prévoit la suppression intégrale de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales pour l'ensemble des foyers fiscaux d'ici à 2023.

En 2021 pour compenser la suppression de la taxe d'habitation (TH), la part départementale de la taxe foncière sur le bâti (TFB) a été transférée aux communes par une addition du taux départemental TFB 2020 au taux communal.

Le taux départemental TFB 2020 étant de 17,18 % et le taux communal de 8,03 %, le nouveau taux communal TFB a été porté à 25,21 %. Cette augmentation de taux, neutre pour le contribuable, ne génère pas de recettes supplémentaires pour la commune et fait l'objet d'un ajustement par un coefficient correcteur pour le déséquilibre entre le produit de la TH «perdu» et le produit de TFB départementale «attribué».



■ TAUX D'ENDETTEMENT BUDGET PRINCIPAL

Le taux d'endettement est le ratio entre le montant annuel du remboursement de la dette (capital+intérêts) et le montant des recettes réelles de fonctionnement.

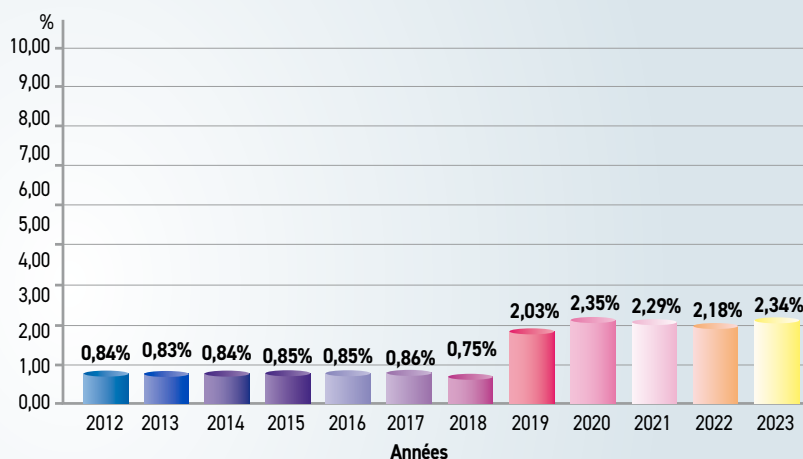
Il permet de mesurer le poids de la dette par rapport à la richesse de la collectivité.

Depuis 2020, à la charge de la commune, les seuls emprunts contractés en 2019 et 2020 concernent les travaux de réhabilitation du bâtiment La Gaudière en 5 logements locatifs conventionnés.

Le premier emprunt d'un montant de 522 500 € et le second de 218 000 €.

Le taux de ces emprunts est annexé sur celui du livret A qui a subi les variations suivantes :

- Au 01/02/2022 - Taux du livret A = 1%
- Au 01/08/2022 - Taux du livret A = 2%



■ TAUX DES TAXES LOCALES 2023 DES COMMUNES DE LA CCVC

COMMUNE	TAXE HABITATION RÉSIDENCES SECONDAIRES*	TAXE FONCIER BÂTI	TAXE FONCIER NON BÂTI
ABLEIGES	13,65%	28,55%	35,13%
AVERNES	12,90%	25,95%	36,11%
BELLAY EN VEXIN	14,48%	29,63%	42,94%
BERVILLE	15,11%	30,98%	49,54%
BOISSY LAILLERIE	12,22%	28,04%	47,48%
BREANCON	12,13%	25,14%	44,78%
BRIGNANCOURT	14,13%	31,03%	138,14%
CHARS	14,87%	31,81%	49,64%
CLERY EN VEXIN	12,04%	26,64%	44,70%
COMMENY	12,22%	23,69%	29,62%
CONDECOURT	13,05%	26,38%	38,69%
CORMEILLES EN VEXIN	15,63%	29,92%	51,57%
COURCELLES SUR VIOSNE	14,48%	30,97%	39,64%
FREMAINVILLE	15,09%	28,56%	58,24%
FREMECOURT	15,78%	27,62%	70,06%
GOUZANGREZ	14,87%	31,29%	64,04%
GRISY LES PLATRES	16,22%	33,84%	68,36%
GUIRY EN VEXIN	10,90%	20,18%	37,14%
HARAVILLIERS	15,62%	33,67%	56,61%
LE HEAULME	13,07%	24,56%	39,43%
LONGUESSE	15,63%	29,63%	41,47%
MARINES	19,56%	33,83%	49,51%
MONTGEROULT	15,23%	28,82%	38,72%
MOUSSY	10,40%	22,78%	28,92%
NEUILLY EN VEXIN	11,60%	22,02%	119,41%
NUCOURT	15,18%	24,86%	37,30%
LE PERCHAY	12,42%	30,86%	51,23%
SAGY	12,78%	29,10%	42,82%
SANTEUIL	17,22%	33,77%	68,76%
SERAINCOURT	13,97%	24,74%	57,38%
THEMERICOURT	11,90%	23,30%	34,75%
THEUVILLE	14,26%	29,27%	49,02%
US	14,72%	29,17%	36,19%
VIGNY	13,07%	25,21%	24,52%
CCVC	3,02%	2,78%	10,41%
CCVC	CFE	20,59%	

CFE = Taxe sur la cotisation foncière des entreprise

* A partir de 2023, plus aucun foyer ne paye de taxe d'habitation sur sa résidence principale

■ LES RECETTES : ÉVOLUTION DES DOTATIONS DE L'ÉTAT AU PROFIT DE LA COMMUNE

Afin de diminuer les dépenses de l'État pour réduire son déficit, il est demandé

aux collectivités locales de participer à la baisse de la dette publique. Cela

s'est traduit pour notre commune par une diminution des dotations qui sont versées chaque année par l'État.

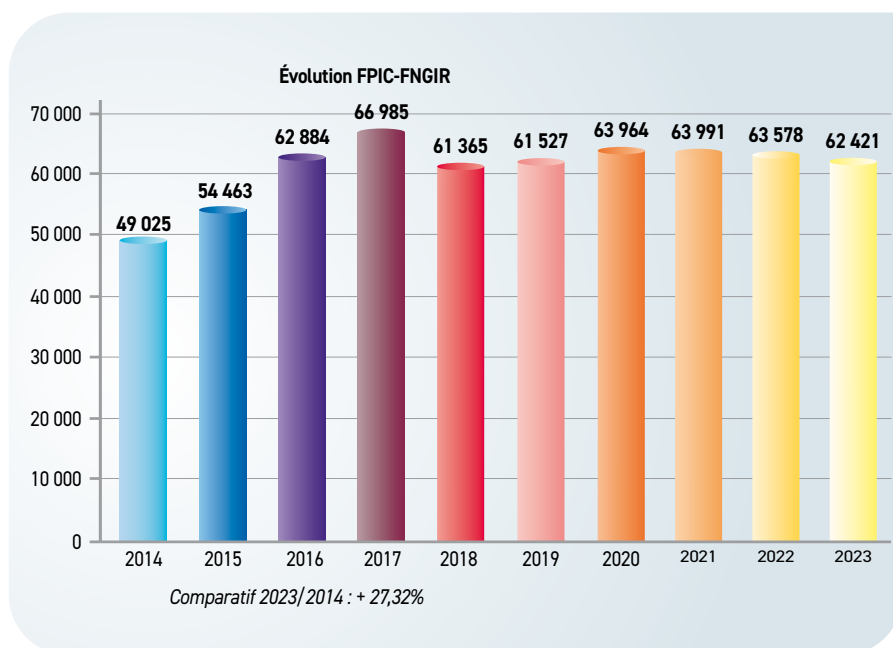
Il faut savoir que les ressources financières des communes viennent principalement des taxes locales : foncière, foncière non bâti, attribution de compensation.

Autres ressources, les dotations versées par l'État :

- a) Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), versée aux collectivités territoriales dont les communes.
- b) Dotation de Solidarité Rurale (DSR) attribuée aux communes de moins de 10 000 habitants afin de tenir compte d'une part des charges des communes pour contribuer au maintien de la vie sociale en milieu rural et d'autre part de l'insuffisance de leurs ressources fiscales.



■ LES DÉPENSES : LA CONTRIBUTION DE LA COMMUNE AU FONDS DE PÉRÉQUATION



FPIC (Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales) : consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes dont celle de Vigny pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources) : consiste à assurer à chaque commune et EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) la compensation des conséquences financières de la suppression de la taxe professionnelle.

Travaux réalisés dans la commune en 2023

> Eclairage public : Projet LED

Dans un souci constant d'économie d'énergie et de réduction de la pollution lumineuse, la commune poursuit l'installation des éclairages LED sur l'ensemble de la commune ainsi que la réduction du nombre de lampadaires.

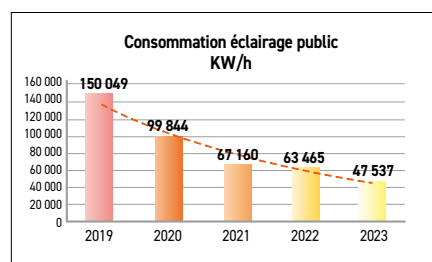
Pour rappel, la commune était équipée de 625 lampadaires.

Cette opération sera terminée pour la fin du 1^{er} semestre 2024.

Nos lampadaires sont réglés avec le lever et coucher du soleil à l'aide d'une horloge qui gère cette fonction. Nous avons décidé en fin d'année dernière de modifier les horaires :

- Allumage d'un lampadaire sur trois à 5h30 coupure au lever du soleil ;
- Au coucher du soleil, allumage de tous les lampadaires jusqu'à 21h ;
- De 21h à 00h un lampadaire sur trois ;
- 00h coupure totale de notre éclairage public, avec exception le vendredi et samedi soir, coupure à 1h.

Ces réalisations nous ont permis de continuer à réduire notre consommation électrique sur l'éclairage public.



> Travaux appartement communal

Réfection et isolation de l'appartement F4 dans le bâtiment de l'ancienne gendarmerie (rue Beaudouin).



Coût des travaux : 49 545,69 €TTC

> Superette

Installation d'un groupe d'extraction dans le local technique.

Coût de l'opération 2 027,14 €TTC

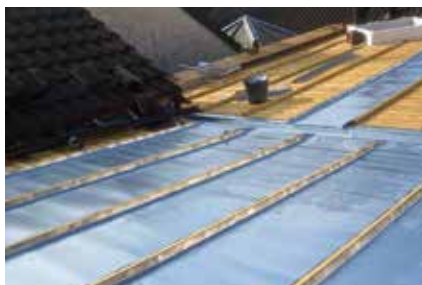
> Ecole

- Désembouage de la totalité des radiateurs.

Coût de l'opération 8 586,70 €TTC

- Réfection de la toiture du préau de l'école maternelle.

Coût de l'opération 60 406,53 €TTC



> Stade (portail, aire de jeux)

- Restauration du portail d'entrée au stade



Reprise des deux piliers et du portail.

Coût de l'opération : 7 440 €TTC

- Aire de jeux pour enfants

Remise en état et mise en conformité des jeux pour le tapis volant, le train, la balançoire, le jeu sur ressort lapin, le jeu écureuil.



Coût total de l'opération : 6 751,27 €TTC

> Installation de potelets et nouveau passage piétonnier

Un nouveau passage piétonnier a été créé route d'Us à hauteur de la rue Vaillant et du Clos Forget, afin de limiter le stationnement gênant et dangereux.

Rue de la Vieille Côte, des potelets ont été installés sur le côté pair, permettant aussi à chaque riverain de pouvoir entrer et sortir.



Préalablement à cette installation, une réunion de présentation du projet a eu lieu le samedi 23 mars 2023 invitant tous les riverains de la Vieille Côte, donnant ainsi l'occasion de pouvoir échanger et améliorer le projet.

Coût de l'opération 8 831,70 €TTC

> Travaux Enedis à la Gaudière

Pour rappel il s'agissait de renouveler les réseaux basse tension dans les rues suivantes :

- Avenue Pierre Peineau,
- Rue de Montmorency,
- Impasse du Cardinal,
- Impasse des Baunes,
- Impasse de Soubises,
- Impasse des ruelles.



Le chantier mené par Enedis a démarré à la mi-juin. Les travaux se sont poursuivis et achevés après l'été. C'est la pose de près de 1 000 mètres de réseau basse tension avec la reprise de branchement électrique de 40 habitations.

Travaux réalisés dans la commune en 2023 (suite)

> Elagage

Sur le chemin rural (derrière le château), élagage et entretien de 43 hêtres. Malheureusement sur cette très belle allée, 6 arbres n'ont pas pu être sauvés, ils ont été mis en sécurité.

Coût de l'opération 12 132 € TTC



> Moteur cloche de l'église

Début juin, l'entreprise Bodet qui entretient les cloches, a installé un moteur de tintement sur la cloche N°1.

Le clocher qui annonce les offices mais aussi les heures, dispose depuis la construction de l'église de trois cloches. L'usage veut qu'elles soient décrites dans l'ordre de taille en partant de la plus grosse 1, 2, et 3.

A l'origine les cloches fonctionnaient à la volée (battant et roue d'entraînement)

et au tintement (marteau) de façon manuelle. Les cloches avaient été équipées par la suite de moteur de volée mais seules les cloches 2 et 3 possédaient un moteur de tintement. L'électrification du marteau de la cloche n°1 permettra de faire fonctionner le glas. Symboliquement lors d'obsèques le glas sonne à l'arrivée du défunt pour signifier le deuil et la séparation tandis qu'à la fin des funérailles l'harmonie d'ensemble des cloches représente l'Espérance. A Vigny, la note festive était permanente...



Cette installation permettra en outre de donner au clocher toute sa dimension de campanaire avec son horloge.

Désormais un carillon préalable vous permet en journée de prendre le temps de compter les heures. L'entreprise Bodet, parmi le petit monde des campanaires y compris en Europe, n'est pas fondeur de cloches, mais est une entreprise renommée spécialiste dans le sauvetage de cloches dans les règles de l'art, cela va s'en dire et celui des secrets de réparation du métal.

Coût de l'opération 3 120,60 € TTC

> Acquisition parcelle

Sur proposition de Monsieur le maire, la commune a fait l'acquisition d'une parcelle sise rue de la Vielle Côte cadastrée section AC n°202 de 349 m² issue d'une division de la parcelle n°24.



Le projet est d'aménager un stationnement paysager public afin de pallier un manque de stationnement, ainsi que pour les personnes se rendant à la superette.

Coût d'acquisition de la parcelle 132 000 €

MISE EN VALEUR DE NOTRE PATRIMOINE RURAL

> Le chemin de Vernon ré-ouvert aux promeneurs !

Débroussaillé par une entreprise sur plusieurs centaines de mètres en juin, le chemin de Vernon, qui est le vieux chemin médiéval, à l'origine carrossable, de Poissy à Vernon et qui passe par Vigny a été réouvert pour les randonnées et promenades à pied du côté du quartier de la Gaudière. Venant de Longuesse, ce chemin en ce lieu, repart de la place de la Caffine pour rejoindre le début de la rue Pierre Peineau.

Des habitants de Vigny ont également participé au dessouchage et nettoyage du chemin lors de la demi-journée éco-citoyenne d'octobre.

Coût total de l'opération 6 000 € TTC

Nous rappelons que ce chemin est un chemin communal et qu'il est interdit de déverser ses déchets verts et moins verts dans le chemin et ses abords sous peine d'amende pour dépôt sauvage. Toute infraction fera l'objet d'un dépôt de plainte par la commune. Nous rappelons qu'une déchetterie est à la disposition des habitants de la commune.



Travaux prévus ou poursuivis en 2024

> **Projet de réhabilitation de la mairie**

Pour rappel le projet se fera en 2 phases

- Phase 1 objet du contrat rural : aménagement de la mairie prévoyant aussi l'accès au conservatoire dont accessibilité P.M.R. (Personnes à Mobilité Réduite) et accueil du public au rez-de-chaussée pour la délivrance des passeports et cartes nationales d'identité (CNI).

- Phase 2 : aménagements extérieurs (coté Jardin de la mairie), cuisine et salle de repas pour les agents.

Pour la phase 1, nous étions jusqu'à présent sur une phase de préparation, on va passer dans le concret donc dans sa phase de réalisation.

Le permis de construire déposé en fin d'année dernière par la mairie, a été validé par le pôle urbanisme et par l'architecte des bâtiments de France.

Nous allons donc pouvoir engager la phase de marché et de consultation des entreprises. En terme de planning, retenir que si cela ne « dérape pas », les travaux devraient démarrer dès le mois de mai.

Cela veut donc dire très concrètement que la mairie devra être totalement vidée pour la fin du mois d'avril, tous les services vont devoir se délocaliser à la maison du village pendant toute la durée des travaux qui devraient durer entre 10 à 12 mois.

Mais pendant les travaux, les services de la mairie bien entendu continueront dont délivrance CNI et passeports.

Au niveau de l'impact coté association, exception de la maison du village qui préalablement à l'installation des services de la mairie, fera l'objet de quelques travaux d'aménagement ainsi qu'une partie de la mezzanine située au-dessus de la salle aux rideaux, nous ferons le maximum pour ne pas gêner l'occupation des associations dans les salles des fêtes.

Sur cette 1^{ère} phase, la commune bénéficie d'un contrat rural, c'est-à-dire d'une subvention de 70% pour un montant plafonné à 500 000 € HT soit 350 000 € HT, se décomposant comme suit :

- 30% de la part du Conseil Départemental.

- 40% de la part du Conseil Régional.



Façade avant



Façade arrière

> **Agrandissement de la salle d'archives de la mairie**

Il est prévu d'agrandir la salle d'archives actuelle de 25 m² située dans les sous-sols de la salle des fêtes en récupérant l'ancienne cuisine aujourd'hui inutilisable d'une superficie de 37 m².

Ce projet fera l'objet d'une demande de subvention.

> **Travaux de voirie et réhabilitation des chemins communaux**

• **Réhabilitation de la sente de la Fontaine aux Malades sous les Ormeteaux Sud (rue Yves de Kervéguen)**



Tracé de la sente à aménager

Le bureau d'étude technique et de géotechnique mandaté par la commune a rendu son rapport sur la fissure constatée rue Yves de Kervéguen, les travaux vont pouvoir démarrer cette année. En effet, la Société Ginger CEBTP (bureau d'étude en géotechnique et

étude des sols) s'est déplacée afin d'effectuer un diagnostic géotechnique de la rue au niveau du virage surmontant un talus routier d'environ 2 mètres de haut et sur environ 5 mètres de long.



Bornage de l'emprise de la sente
Sur l'emprise existante du chemin rural

Après 3 carottages des couches liées de la chaussée actuelle, des mesures de la déflexion de la chaussée au passage d'une charge roulante sur l'ensemble du linéaire et un relevé des dégradations apparentes de la chaussée, la société Ginger CEBTP n'a pas constaté d'autres dégradations que la fissure actuellement visible due au fait que la chaussée est à fleur de talus et à la différence de revêtement entre la chaussée et le talus. La mairie a pris la décision de néanmoins renforcer le talus par le bas en apposant un mur en gabion.

Nous en profiterons pour une remise en état de façon pérenne afin de stabiliser la

chaussée et plus particulièrement sur les zones où les pavés se descellent y compris rue du Général de Gaulle.

Ce projet a fait l'objet d'une demande de subvention ARCC (Aide aux Routes Communales et Communautaires) auprès du Conseil Départemental au même titre que les deux autres projets suivants

> **Elargissement du trottoir angle rue Marie et rue du Général Leclerc (RD 169)**

Deux objectifs :

- Protection des piétons.
- Faire arrêter dans le sens de la montée le véhicule qui n'est pas prioritaire, en laissant désormais qu'un seul passage, il ne sera donc plus possible de forcer la priorité.



Travaux prévus ou poursuivis en 2024 (suite)

> Signalétique Locale

La mairie a signé avec le Parc Naturel Régional du Vexin une convention pour de nouvelles implantations et le remplacement de la signalétique locale existante.

Date prévisionnelle des travaux :
1^{er} trimestre 2024.



> Installation de deux bornes de recharge électrique pour les véhicules



En partenariat avec le SDEVO (Syndicat Départemental d'Energie du Val d'Oise) et Enedis, la commune prévoit le déploiement de 2 bornes de recharge électrique sur la commune, une de 22kWh au cœur du village à l'angle de la rue de la comté et de la rue des Saules

et 2 points de charge de 50 et 22 kWh sur le parking communal situé au Bord'haut entre la CCVC et le Gymnase.

> Au stade

Le bâtiment du stade comprend les vestiaires et douches du foot-club de l'AS Vexin, le club house du tennis club de Vigny, et le RAM (Relais d'Assistance Maternelle). Ce bâtiment a d'une part besoin d'être rénové afin d'accueillir convenablement les joueurs et le RAM et d'autre part parce que ce bâtiment est une véritable passoire thermique.

• Extension du réseau électrique/ internet

Projet de mise en place d'un réseau Energie/Internet pour l'alimentation des animations au stade afin d'améliorer la mise en place rapide des alimentations électriques en lien avec la sécurité des personnes et des biens.

Les travaux consisteront en la création d'un nouveau branchement et de 150 mètres de terrassement pleine terre et l'implantation de coffrets de répartition.

> Coupures d'électricité entre décembre 2023 et janvier 2024

La commune de Vigny a fait l'objet de plusieurs coupures d'électricité sur les 2 derniers mois.

Ces incidents de fin décembre 2023 et janvier 2024 sont à chaque fois liés à des incidents électriques impactant le même départ haute tension qui alimente la commune mais également d'autres communes du Vexin. Ces incidents n'ont aucun lien avec les travaux Enedis réalisés à la Gaudière l'été dernier.



Plusieurs communes ont donc été impactées par ces coupures ou perturbations :

Le 21 décembre 2023 : un incident sur le poste distribution public PILTRA provoque la détérioration du matériel à l'intérieur du poste. La reprise d'alimentation est opérée par la mise en place de 2 groupes électrogènes. Le matériel est changé par les techniciens Enedis et le retour en schéma normal est opéré le 24 décembre en soirée.

De fin décembre 2023 à début janvier 2024 : plusieurs coupures liées à un poste privé. Le poste privé de la station de pompage du syndicat SIEVAM crée des perturbations sur le réseau. A date le poste est isolé et un groupe électrogène est en place sur la commune de Longuesse.

Coupeure du 22/01/2024 : le véhicule d'un tiers est rentré en collision sur la commune de Jambville dans un poteau ENEDIS sur lequel se trouve le réseau haute tension de cette même ligne. Les communes ont de nouveau subi une coupure suite à cet accident.

Coupeure dans la nuit du 23/01/2024 au 24/01/2024 : incident sur un tableau haute tension d'un poste de distribution Enedis « les ormetaux ». Déclenchement à nouveau de toute la même ligne haute tension, avec rétablissement par groupe électrogène.

Le remplacement de l'ouvrage haute tension est réalisé dans la journée. Le retour en situation normale est réalisé en début de soirée. Le matériel récent en avarie sera expertisé par Enedis.

> Aménagement de places de stationnement sur une parcelle rue de la Vieille Cote

La commune a fait l'acquisition d'une parcelle cadastrée section AC n°202 sise rue de la Vieille Cote (cf réalisations 2023). Le projet est d'aménager un stationnement paysager public afin de pallier au manque de stationnement, ainsi que pour les personnes se rendant à la superette.



Travaux prévus ou poursuivis en 2024 (suite)

> RD 51E Bord'haut de Vigny

Pour rappeler le contexte.

Lors de la précédente mandature, la commune avait pour projet de réhabiliter les trottoirs au Bord'haut qui sont en très mauvais état. La route étant une route départementale (RD 51E), contact a été pris avec les services du département pour qu'en parallèle la couche de roulement soit aussi refaite.

Lors de la réunion, le Conseil Départemental nous a informés qu'il souhaitait déclasser en voirie communale la RD 51E qui traverse Vigny mais également le territoire de Théméricourt.

Le déclassement ne pourra se faire que dans son intégralité, il ne serait donc pas possible de déclasser uniquement le tronçon du territoire de Vigny.

Monsieur le maire avait proposé lors de l'entretien :

- Du rond-point jusqu'à l'entrée du bourg du Bord'haut (limite à déterminer), le secteur deviendrait route communale sous gestion intercommunale pour les raisons suivantes :
 - ZAE intercommunale
 - Crèche intercommunale
 - Collège et Gymnase «intercommunal»
 - Siège de la Communauté de Commune Vexin Centre (CCVC).
- De l'entrée du bourg du Bord'haut (limite à déterminer), jusqu'à la limite du territoire de Vigny : le secteur deviendrait voirie communale à la charge de Vigny.
- Le tronçon de la RD 51E qui passe sur le territoire de Théméricourt, le secteur deviendrait route communale (Théméricourt) sous gestion intercommunale.

Cette proposition restait sous condition qu'avant rétrocession, le Conseil Départemental prenne à sa charge la réfection de la totalité de la couche de roulement. Le Conseil Départemental avait donné son accord, sous réserve de la rétrocession.

A date, ce qu'il faut retenir c'est que la Communauté de Communes n'a pas validé ce projet, par conséquent le dossier est à ce stade gelé.

Monsieur le maire est intervenu auprès du Conseil Départemental à plusieurs reprises sur l'état de la RD 51E. Il est prévu une intervention de « sauvegarde » au 1^{er} trimestre 2024 mais pas de réfection complète, tant que la rétrocession ne sera pas opérée.

> Réfection de la couche de roulement chemin de Vernon au niveau de l'accès à la déchetterie

Dans le même raisonnement, il apparaissait logique que ce tronçon qui accède à la déchetterie mais aussi dans la zone d'activités économiques passe en gestion intercommunale. A date, retenir que la Communauté de Communes n'a pas validé ce projet, par conséquent le dossier est à ce stade gelé.

> Projet de création d'un centre médical pluridisciplinaire, où en sommes-nous ?

Dans les Echos de Février 2023 (n° 35) nous vous avons présenté notre projet.

L'ensemble du territoire géographique de la communauté de communes Vexin centre est situé en zone d'intervention prioritaire. Il s'agit des territoires les plus durement confrontés au manque de médecins ou les aides financières sont en principe les plus importantes.

Pourquoi ce projet ? : la commune disposait il y a quelques années de 3 médecins, le dernier est parti à la fin de l'année 2021. Nous savons qu'aujourd'hui les médecins qui s'installent cherchent à se regrouper.

Par conséquent, comment attirer de nouveaux médecins si la commune ne met pas tout en œuvre pour favoriser cette installation par le biais d'un centre médical ? Tel était la raison et l'ambition de ce projet qui ne peut se réaliser sans subvention.

Comme pour la commune de Boissy l'Aillerie qui a financé pour partie la

construction de son pôle médical par une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et par une Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) sans soutien de l'ARS (Agence Régionale de la Santé), nous avons donc déposé un dossier de subvention fin février 2022.

La réponse faite par les services de la préfecture est, que ces subventions ne seront pas programmées sur 2023. En effet compte tenu de l'absence de médecins généralistes volontaires pour s'installer, la demande sera réexaminée une fois des professionnels de la santé identifiés et que l'ARS soutiendra la création de ce centre...

Cette réponse semble rendre le problème inextricable, puisque l'ARS que nous avons contactée ne soutient que les opérations bénéficiant déjà d'un engagement minimum de deux médecins sur le projet. Or notre objectif est bien de créer un centre médical suffisamment attrayant pour inciter de nouveaux médecins à venir s'y installer.

Le projet est donc à ce stade suspendu. Toutefois, peut-être une lueur d'espoir, puisque la commune de Vigny a été retenue en ce début d'année parmi 29 communes du Vexin, dans le dispositif « village d'avenir » (dispositif impulsé par le gouvernement lors du lancement du plan France Ruralités). L'objectif à ce stade est d'aider les communes de moins de 3 500 habitants dans leur projet avec la mise à disposition d'un chargé de projet. Lorsque nous avons présenté notre candidature, le projet d'un centre médical pluridisciplinaire était proposé.

Lotissement des Ormeteaux nord : où en sommes-nous ?

Composé de 8 lots, retenir que les 8 lots sont aujourd'hui vendus.



Ce qu'il faut savoir **Rappel**

Déclaration préalable de travaux :

Les travaux, créant entre 5 m² et 20 m² de surface plancher ou d'emprise au sol, ne sont pas soumis à permis de construire, mais vous devez avant de les engager, déposer impérativement une déclaration de travaux auprès de la mairie.

Même principe si vous comptez :

- Refaire votre toiture, même à l'identique ;
- Remplacer une porte ou une fenêtre par un autre modèle ;
- Percer une nouvelle fenêtre ou une porte ;
- Entreprendre des travaux de ravalement de façade ;
- Installer ou remplacer un portail, portillon, une clôture ;
- Installer ou construire un abri de jardin, un garage.

Par ailleurs, la commune étant située dans un périmètre de protection classé ou inscrit au titre des monuments historiques, la déclaration préalable fera l'objet de l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France.

Arrêté municipal pris le 3 octobre 2019 rappelle aux habitants que :

- L'entretien des trottoirs et caniveaux incombe aux propriétaires ou locataires riverains de la voie publique.

Chacun est tenu de balayer le trottoir et son caniveau dans toute sa largeur et sur toute sa longueur au-devant des immeubles bâtis ou non bâtis.

S'il n'existe pas de trottoirs, un espace de 1,20 mètres de largeur devra être entretenu au droit de façade ou de la clôture des riverains.

Le nettoyage concerne le balayage, mais également le désherbage et le démoussage des trottoirs.

Le désherbage doit être réalisé soit par arrachage, binage ou tout autre moyen à l'exclusion des produits phytosanitaires et phyto-pharmaceutiques interdits par la loi.

Les saletés et déchets collectés lors des opérations de nettoyage doivent être ramassés et déposés, selon leur nature, dans les containers d'ordures ménagères ou bien traités avec les déchets verts. Les balayures ne doivent en aucun cas être jetées sur la voie publique, ni dans les avaloirs des eaux pluviales.

Les grilles placées sur les caniveaux devront également être maintenues en état de propreté de façon à garantir un écoulement aisé des eaux pluviales. Cela évitera les obstructions des canalisations et limitera les risques d'inondation en cas de fortes pluies.

- Par temps de neige ou de gelée, les propriétaires ou locataires sont tenus de balayer la neige au droit de leurs maisons, sur les trottoirs jusqu'au caniveau, en dégagant celui-ci autant que possible. En cas de verglas, ils doivent jeter du sel, du sable, des cendres ou encore des sciures de bois devant leurs habitations.
- **Tailles des haies** : les haies doivent être taillées par les propriétaires à l'aplomb du domaine public et leur hauteur être limitée à 2 mètres, voire moins là où le dégagement de la visibilité est indispensable, à savoir à l'approche d'un carrefour ou d'un virage.
- **Elagage** : les branches et racines s'avancent sur le domaine public doivent être coupées par le propriétaire ou le locataire, au droit de la limite de propriété.

A défaut ces opérations peuvent être effectuées d'office par la collectivité aux frais du propriétaire, après mise en demeure restées sans effet.

Abattage d'arbre :

Avant d'entreprendre ces travaux, renseignez-vous et assurez-vous auprès de la mairie que le P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme) vous y autorise. Un grand nombre d'espaces arborés dans la commune sont à protéger ou à préserver. Une autorisation d'abattage, délivrée par la mairie, est nécessaire dans toutes ces zones indiquées dans le P.L.U.

En cas d'autorisation, les arbres abattus doivent être remplacés par des espèces qui sont précisées dans le règlement du P.L.U.

<https://vigny.fr/environnement/urbanisme/>

> La mairie et ses services

Fermée au public le lundi matin et le jeudi toute la journée.

La mairie vous accueille :

Le lundi après-midi dès 13h30 et jusqu'à 17h30.

Les mardi, mercredi et vendredi toute la journée de 9h à 12h et 13h30 à 17h30.

Le samedi matin de 9h à 12h.

La mairie vous reçoit également pour effectuer les passeports et carte d'identité sur rendez-vous au **01 30 39 42 40**

Utilisation des tondeuses à gazon, tronçonneuses :

Un arrêté municipal pris le 16 décembre 2014, rappelle aux propriétaires riverains leurs obligations en distinguant les particuliers et les professionnels avec les jours et heures de fonctionnement suivants :

Pour les particuliers :

du lundi au vendredi : 8h à 12h - 14h30 à 19h30

Le samedi : 9h à 12h - 15h à 19h

Le dimanche et jours fériés : 10h à 12h

Pour les professionnels :

Du lundi au vendredi : 8h à 19h30

Le samedi : 9h à 12h30 - 13h30 à 19h

Occupation du domaine public

Il est rappelé que dès lors que l'on projette d'occuper le domaine public pour :

- toute installation d'échafaudage, palissades, échelles,
- pose d'une benne à gravats,
- dépôt de matériaux nécessaires à un chantier (tas de sable par exemple)
- stationnement provisoire d'engin (grue, camion...) baraque de chantier, camion de déménagement ...

Ces occupations sont soumises à autorisation de voirie auprès de la mairie. Par conséquent, ne rien entreprendre avant d'obtenir ladite autorisation.

> Division de propriété

Le conseil municipal par délibération, du 28 novembre 2017 a institué l'obligation à déclaration préalable prévue à l'article L 421-4 et par l'article R 421-13 du code de l'urbanisme, pour toutes divisions volontaires, en propriété ou en jouissance, d'une propriété foncière, par vente ou locations simultanées ou successives qui ne sont pas soumises à un permis d'aménager.

Ce qu'il faut savoir (suite)

Pour toute demande de Passeport ou CNI sur RDV uniquement



Cliquez sur le lien : <https://vigny.fr/bandeau> : Mairie

- le mardi-mercredi-vendredi de 09h à 11h et de 14h à 16h
- le samedi matin de 09h à 11h

On note une augmentation de +44% du nombre de rendez-vous (hors recueil) entre 2022 et 2023 passant de 1 489 à 2 153.

Cette augmentation s'explique pour beaucoup par la mise en place d'un nouveau logiciel allégeant le travail du secrétariat et rendant aussi un meilleur service aux usagers.

Site internet de Vigny

Retenir aussi sur l'année 2024 démarrage du projet de refonte du site.

Calendrier conseil municipal

Tous les derniers mardis de chaque mois (sauf juillet, août et décembre).

Maison France Services



Située dans l'actuel bureau de poste entièrement refait en 2020, France Services a été la toute première installée dans le Vexin, depuis une deuxième a été installée sur notre communauté de communes à Marines. Nous ne pouvons que nous réjouir d'avoir ces services de proximité dans notre village.

RAPPEL EN QUELQUES MOTS

L'objectif est d'aider les usagers dans leurs démarches administratives du quotidien dans un seul et même lieu. Le Président de la République a décidé le 25 avril 2019 la mise en place d'un réseau France Services qui doit permettre à nos concitoyens de procéder aux principales démarches administratives du quotidien au plus près du terrain (objectif un par canton d'ici 2022 sur l'ensemble du territoire national). Grâce à la charte

d'engagement, chaque France services bénéficie d'une présence garantie de 9 partenaires nationaux : La Poste, Pôle emploi, Cnam, Cnaf, Cnav, MSA, ministères de l'Intérieur et de la Justice, Direction Générale des finances publiques. Ils garantissent une présence effective dans 100 % des France services.

- 1 293 demandes soit 5 personnes par jour en moyenne.

- Excellent taux de satisfaction

La commune a la chance d'avoir d'avoir un bureau de poste et ce service de proximité qu'est Maison France Services. Utilisez les, faites le savoir autour de vous.



Point d'Accès au Droit Vexin

VOUS POUVEZ RENCONTRER :

- **Avocat** : 3^{ème} mercredi du mois
- **Juriste** : 2^{ème} et 4^{ème} mercredis du mois
- **Notaire** : 1^{er} mercredi du mois
- **Conciliateur de justice** pour le règlement à l'amiable des différends les mardis matins de 10h à 12h à la CCVC
- **CIDFF** (Centre d'Information sur les droits des femmes et des familles).

Pour prendre rendez-vous

- Par téléphone au **01 30 39 23 34** - Tous les jours de 9h à 12h et 14h à 17h
- Par mail : pad.ccvexincentre@gmail.com



Il est rappelé que **l'association Ma Commune Ma Santé** est à votre disposition si vous souhaitez changer votre mutuelle ou tout simplement obtenir des informations sur le fonctionnement et les propositions qui peuvent vous être faites.

Vous pouvez les contacter par téléphone **05 64 10 00 48**.

<https://associationaction.org/>



La solution santé mutualisé

Ce qu'il faut savoir (suite)

> Petit bus scolaire Vigny - Guiry-en-Vexin - Théméricourt

A la demande de la mairie, Ile de France Mobilités et Transdev ont décidé de maintenir un bus avec une capacité de 22 places et pour répondre au nombre croissant des élèves empruntant le bus cette année, dès le 16 novembre 2023, une 3^{ème} rotation a été mise en place pour le transport scolaire Théméricourt/ Guiry-en-Vexin et Vigny



> Solidaribus

Depuis le mardi 6 septembre le Solidaribus du Secours Populaire apporte de l'aide alimentaire et de la chaleur humaine aux habitants en situation de précarité, les bénévoles bienveillants sont à l'écoute des besoins et demandes.

Contact **07 65 74 65 10** ou solidaribus@spf95.org

> Bus PMI

Depuis le mois de mai, un bus PMI sillonne les routes du Vexin.

Sur rendez-vous, un médecin et une auxiliaire de puériculture viennent au service des vignerons.

Renseignements au **06 31 02 09 21**



Cimetière tarification et durée d'acquisition

A compter de juin 2023, nouvelle tarification.

Il n'y aura plus de concession à perpétuité remplacée par des concessions de 50 ans et 30 ans renouvelables.

CONCESSION		
50 ans renouvelable	1 EMBLACEMENT	600€ TTC
30 ans renouvelable	1 EMBLACEMENT	350€ TTC
CONCESSION CINERAIRE		
30 ans renouvelable	1 EMBLACEMENT	300€ TTC
COLOMBARIUM		
15 ans renouvelable	1 EMBLACEMENT	400€ TTC
JARDIN DU SOUVENIR		
Perpétuelle		Gratuit La plaque est à la charge de la famille

Assistantes maternelles agréées

BENZIANE Fatima
Tél. : 06 52 37 32 14 6 rue de la Comté
95450 Vigny

GOUGELET Martine
Tél. : 09 82 40 13 85 6 rue de la Comté
95450 Vigny

GALICE Jessica
Tél. : 01 72 85 48 57 ou **07 82 21 23 52** 6 rue de la Comté
95450 Vigny

Transport à la demande seniors



REMI LONGE : 07 87 11 75 92

Comment ça fonctionne ?

Vous êtes Séniors de plus de 62 ans (justificatif demandé) (*hors personne à mobilité réduite – Article 5 du règlement*).

La CCVC met à votre disposition un véhicule avec chauffeur pour vous accompagner dans vos déplacements sur le territoire et dans un périmètre de 20 km autour de Vigny. (Hors territoire : courses et soins médicaux sur Osny/Cergy/Pontoise/Meulan/Magny-en-Vexin). Pas de trajet régulier.

Réservation la veille avant 17h30 au 07 87 11 75 92

Ne fonctionne pas le samedi/dimanche/ jours fériés et durant les congés du service.

Le chauffeur vient vous chercher à votre domicile ou aux points demandés.

2€ le trajet simple.

Un ticket vous sera fourni par le chauffeur contre paiement.

Horaires de fonctionnement :

- Du lundi au jeudi : de 8h à 17h.
- Le vendredi de : 8h à 16h.

Les horaires de prises en charge doivent être respectés pour éviter tout retard dans le déroulement du service.

Le règlement complet est disponible sur demande auprès du chauffeur, des communes et de la CCVC.

Itinéraire recommandé pour la déchèterie

Afin de ne pas gêner les habitants, l'itinéraire conseillé pour la déchèterie de Vigny est de passer par la Croix Jacquobot. En effet le passage de véhicules notamment équipés de remorques est une gêne importante pour les riverains lorsque vous prenez les rues habitées.

Ce qu'il faut savoir (suite)

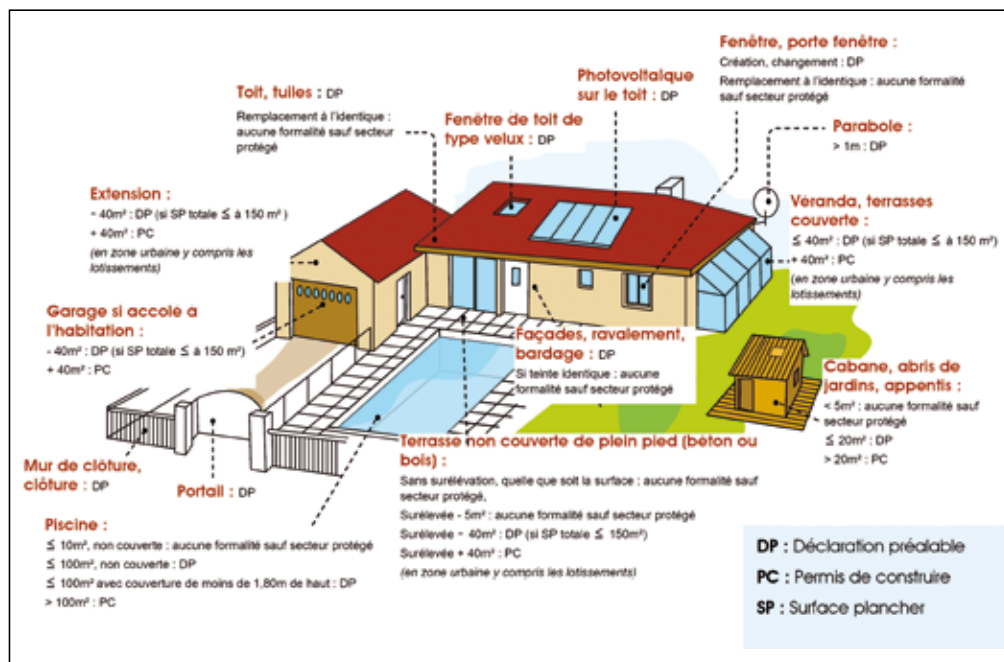
Déclaration préalable de travaux

Les travaux, créant entre 5 m² et 20 m² de surface plancher ou d'emprise au sol, ne sont pas soumis à permis de construire, mais vous devez avant de les engager, déposer impérativement une déclaration de travaux auprès de la mairie.

Pour joindre le pôle urbanisme, leur demander une faisabilité avant de déposer un dossier ou pour prendre rendez-vous pour la permanence ABF :

CONTACTER LE PÔLE URBANISME
Tél. 01 30 39 46 21

Lieux d'accueil :
1 bis, rue de Rouen - 95450 Vigny



Règles d'urbanisme pour huisserie bois et PVC

L'aluminium dans le Vexin

Dans le Vexin, l'ABF préconise le bois peint dans le périmètre renforcé ou non renforcé.

POUR LES CONSTRUCTIONS ANCIENNES, L'ALUMINIUM

Nature	Autorisé	Refusé	Sous condition
Fenêtre		x	
Porte-fenêtre		x	
Porte d'entrée		x	
Porte de garage		x	

POUR LES CONSTRUCTIONS TRADITIONNELLES, L'ALUMINIUM

Nature	Autorisé	Refusé	Sous condition
Fenêtre	x		x
Porte-fenêtre	x		x
Porte d'entrée		x	
Porte de garage		x	

POUR LES CONSTRUCTIONS MODERNES OU CONTEMPORAINES, L'ALUMINIUM

Nature	Autorisé	Refusé	Sous condition
Fenêtre	x		x
Porte-fenêtre	x		x
Porte d'entrée	x		x
Porte de garage	x		x

Vos demandes d'autorisation d'urbanisme en ligne : le GNAU (Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme)

Depuis le 1^{er} janvier 2022, il vous est possible de déposer vos demandes d'autorisation d'urbanisme en ligne (certificats d'urbanisme d'information ou opérationnel, déclaration préalable, permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir).

Comment faire :

- Vous rendre sur le site web : <https://gnau13.operis.fr/vexincentre/gnau/>
- Créer votre compte ou vous connecter avec vos identifiants France Connect.
- Remplir le formulaire adéquat sans oublier d'ajouter les pièces nécessaires à l'instruction du projet.
- Valider le formulaire après avoir contrôlé les informations saisies.
- Votre dossier est transmis au service instructeur et vous pouvez suivre son évolution en temps réel en vous connectant sur votre compte.

Il est toujours possible de déposer vos demandes directement en mairie.

Renseignements par téléphone, mail ou sur RDV :
Tél. : 01 30 39 46 21 - accueil@pole-urbanisme-vexin.fr
<https://ccvexincentre.fr/urbanisme-le-gnau-nouveau-service-dematerialise/>

Ce qu'il faut savoir (suite)

Panneaux Solaires

Préconisations pour une intégration architecturale et paysagère des panneaux solaires

Avec plus de 70% du territoire départemental concerné par des protections patrimoniales (sites inscrits ou classés, périmètre de protection, monuments historiques...), les paysages du Val d'Oise méritent une attention particulière. La pose de panneaux solaires – au même titre que les châssis de toit – appelle certains principes généraux déclinés ci-après, pour chaque type de constructions.

- La pose des panneaux solaires doit intégrer à la fois les principes techniques et les prescriptions paysagères et architecturales.
- Une approche paysagère doit être conduite afin de vérifier l'impact des panneaux solaires depuis l'espace public et depuis les points hauts dans le paysage.
- Les panneaux solaires doivent bénéficier d'une intégration soignée : incorporés dans la toiture sans surépaisseur et en veillant au parallélisme et à l'alignement des plans et des lignes.
- L'exposition sud sera privilégiée, afin d'assurer une bonne efficacité énergétique.

On évitera tous matériaux d'imitation des éléments de construction traditionnel (par exemple : tuiles photovoltaïques)

Le bâtiment agricole

L'implantation en toiture se fera en partie basse des rampants en l'absence d'incidence dans le paysage, ou sur une annexe, ou au sol.

L'équipement public, de services, les immeubles d'habitation

L'implantation sur ce type de bâtiment est possible sous réserve d'une bonne conception architecturale. Elle se fera de préférence en toiture terrasse avec éventuellement une adaptation de l'acrotère pour dissimuler les panneaux. L'absence de reflets sera recherchée.

La maison individuelle

→ Pour le bâti existant

L'installation des panneaux solaires ne doit pas être visible du domaine public. Côté rue, aucune implantation en toiture ne sera proposée. Côté jardin, la localisation sera privilégiée en partie basse des toitures sous réserve d'une bonne intégration, voire au sol. On préférera l'installation sur un petit volume proche ou adossé au corps du bâtiment principal (auvent, véranda, annexes).

→ Pour la construction neuve à caractère traditionnel

Côté rue, aucune implantation en toiture ne sera proposée. Il s'agira de privilégier toutes les solutions de pose sur les bâtiments annexes ou sur un des éléments architecturaux intégré à la composition architecturale du bâti. L'implantation pourra ainsi se faire en toiture de véranda, sur une annexe ou un auvent.

→ Pour la construction neuve à caractère contemporain

L'installation des panneaux solaires sera pris en compte dès la conception du projet. Les panneaux seront considérés comme des éléments d'architecture à part entière.

Le bâtiment industriel

Ce type de bâtiment se prête particulièrement bien à l'implantation de panneaux solaires, compte tenu des surfaces importantes de toiture et de façades. La pose des panneaux participera à la composition architecturale du bâtiment. Elle pourra s'effectuer en toiture ou sur les parois verticales en remplacement de matériaux de bardage traditionnels par un matériaux actif. Les panneaux peuvent participer à un projet global d'architecture bioclimatique.



SDAP 95



SDAP 95



SDAP 95



SDAP 95



SDAP 95



SDAP 95



Beckmann et N'Théopé, Paris



SDAP 95

Ce qu'il faut savoir (suite)

Rappel des règles de civisme

Déjections canines

Malgré de nombreux rappels nous constatons de plus en plus de déjections canines sur la voie publique.



Les papiers, les canettes, les mégots de cigarettes et tout détrit ont pour destination finale les poubelles.

Chiens non tenus en laisse : les règles préfectorales ainsi que l'article 99.6 du règlement sanitaire départemental du Val d'Oise sont pourtant clairs

Article 99.6 - Animaux
 Il est interdit de laisser vaquer les animaux domestiques dans les rues, sur les places et autres points de la voie publique ainsi que dans les halles et marchés.
 Il est interdit d'abandonner des animaux domestiques ou non.

Les chiens ne peuvent circuler sur la voie publique en zone urbaine qu'autant qu'ils sont tenus en laisse.

Les containers (ordures ménagères, tris) doivent être rentrés dans la journée une fois la collecte effectuée.



Peut-on stationner sur le trottoir ?



Stationner sur un trottoir est une chose interdite par l'article R417-11 du Code de la Route, car cela peut gêner la circulation des piétons et les contraindre à marcher sur la route, une action dangereuse pouvant provoquer de nombreux accidents.

Le stationnement d'une voiture ne doit jamais gêner la circulation d'un piéton, d'un cycliste ou d'un autre véhicule sous peine de se transformer en infraction. Le cas le plus connu de stationnement gênant concerne le stationnement sur le trottoir.

Syndicats intercommunaux



SIARP SYNDICAT INTERCOMMUNAUTAIRE POUR L'ASSAINISSEMENT DE LA RÉGION DE CERGY PONTOISE ET DU VEXIN

Le SIARP à notre service

- 43 communes de la région de Pontoise et du Vexin.
- Collecte les eaux usées de près de 240 000 habitants, assure leur transport afin qu'elles soient traitées dans les stations d'épuration de son territoire.

Les missions du SIARP :

- Le SIARP exploite en régie le réseau d'eaux usées :
- Il gère et entretien à titre préventif et curatif, environ 900km de réseau.
- Il intervient 7jours/7 et 24heures/24, en cas d'urgence.

- Il contrôle le bon raccordement des réseaux des eaux usées des habitations au réseau collectif et donc il délivre les certificats de conformité
- Le SIARP donne son avis dans les autorisations de construire pour ce qui concerne les dispositions prévues en matière d'assainissement.
- Il instruit et autorise les demandes de branchements.

Information pratique et numéros utiles :
 9, rue Pierre Curie - 95300 Pontoise

Régie technique - 01 30 32 74 28
Contrôle de conformité - 01 85 38 04 70
Numéro d'appel d'urgence 7jours/7, 24h/24 : 06 08 04 85 44
contact@siarp.fr - www.siarp.fr

PROJET DE STEP (STATION D'EPURATION) INTERCOMMUNALE VIGNY-LONGUESSE

Point de situation : nos STEP actuelles tant sur Longuesse que Vigny sont très

vieillissantes et de fait notre système d'assainissement ne correspond plus à la réglementation.

Depuis la Loi Notre de 2020 la commune n'exerce plus la compétence de l'assainissement collectif, notre CCVC en a transféré la compétence au SIARP. Nous n'osons imaginer la répercussion du prix pour chaque contribuable si cette compétence de l'assainissement collectif était restée sur nos deux communes.

C'est l'occasion de rappeler pour nos communes rurales l'importance, le rôle fondamental de nous regrouper afin de mutualiser les coûts via bien entendu la communauté de communes mais aussi à nos syndicats intercommunaux afin d'apporter des services à nos habitants, ce qu'une commune seule ne pourrait pas faire.

Les travaux devraient commencer cette année au lieu et place de la STEP de Vigny qui sera agrandie.

Syndicats intercommunaux (suite)



SMIRTOM

En 2019, le SMIRTOM du Vexin a mis en place une prestation de pré-collecte afin de se mettre en conformité avec la recommandation R437 de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés.

Il s'agissait de sécuriser les opérations de collecte, aussi bien pour les équipages que pour les administrés, en supprimant la circulation en marche arrière, les manœuvres dangereuses, la collecte à pied... Initialement, ce service a été mis en place sur 263 rues du SMIRTOM du Vexin pour un montant de 630 000 €.

Depuis 2021, et jusqu'en 2023, en travaillant conjointement avec les communes et avec la coopération des riverains pour la présentation des bacs en bout de rues, le service de pré-collecte a été progressivement réduit.

Il a alors été décidé d'ajouter ce surcoût aux participations demandées aux 3 Communautés de Communes, chaque collectivité décidant ensuite des modalités de refacturation aux communes concernées.

Au 1^{er} janvier 2024, pour l'ensemble du territoire du SMIRTOM du Vexin, il reste 6 rues en pré-collecte. La commune de Vigny était concernée par une rue.

A compter du 15 janvier dernier, décision a été prise par la municipalité d'arrêter la pré-collecte dans la rue des Saules, impasse des Saules et cour des Saules, à l'issue de la réunion publique qui s'est tenue le 25 novembre dernier avec les riverains concernés.

Collecte du verre

A partir de mi-février 2024, le planning de collecte du verre de la commune de Vigny passe du jeudi au vendredi 1 fois par mois.

Soyez attentif au calendrier 2024.

COLLECTE DES ENCOMBRANTS :

Les vendredi 15 mars 2024 et vendredi 13 septembre 2024.

Pour rappel :

- la collecte des encombrants est limitée à 1m³ par habitation
- ils doivent être sortis la veille du jour de ramassage, en bordure de voirie accessible aux camions de collecte.

Ne seront pas collectés :

- Les objets dont le poids est supérieur à 50kg ;
- Les objets dont les dimensions excèdent 1,75*1,50*0,50m ;
- Les déblais, gravats, décombres et autres débris provenant de travaux publics ou privés ;
- L'amiante ;
- La faïence, les vitres, les miroirs (sanitaires/éviers, paroi de douche...);
- Les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (sèche-cheveux, réfrigérateur, congélateur...);
- Les produits explosifs (bouteilles de gaz, extincteurs...);
- Les produits toxiques (batteries, piles, pots de peinture pleins, huiles de moteur, huiles usagées, produits de traitement agricoles, fûts pleins de produits inconnus...);
- Les déchets verts, les souches d'arbres ;
- Les pneus ;
- Les objets qui ne sont pas des déchets ménagers (machines industrielles, moteurs, grosses pièces mécaniques...);
- Les déchets spécifiques à risque ou infectés provenant des établissements de soins.



PNR /TRANSPORT EN COMMUN

Les communes sont actuellement appelées à se prononcer sur les zones d'accélération sur les énergies renouvelables.

Une occasion de rappeler que la charte « Horizon 2040 » du Parc Naturel Régional du Vexin affiche aussi des ambitions pour atteindre l'objectif national de neutralité carbone en 2050.

Un calendrier serré s'est ouvert depuis 3 ans avec à la clé le renouvellement du classement qui engage l'état, la Région Ile de France et les collectivités locales autour de quatre grands axes :

- Le «vivre ensemble»
- La biodiversité et la préservation du patrimoine.
- La sobriété et la résilience, dans un contexte de transition énergétique et de neutralité carbone.
- L'attractivité du territoire.

Le projet de charte sera soumis à enquête publique dès cette année, pour

une adoption en 2025. Le déploiement du solaire et la mobilité sont 2 enjeux forts. Un encouragement est désormais porté sur les bâtiments agricoles, les zones artisanales, ainsi que les bâtiments et équipements publics, avec une incitation à couvrir l'intégralité du rampant (de rive à rive et de faitage à égout). La loi encourage aussi les ombrières et carport sur les zones de parking déjà artificialisées. La mobilité est aussi un axe fort de décarbonation, en dépit des difficultés d'exploitation récurrentes de Transdev et d'une baisse visible du nombre des usagers.

N'hésitez pas à remonter les incidents d'exploitation sur les plateformes Transdev et IDFM, ce qui permettra de mieux flécher les axes d'amélioration.

Sur l'application smartphone

transdev : plus/contactez-nous/faire une réclamation



SIEVAM SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX, DE LA VIOSNE, DE L'AUBETTE ET DE LA MONTCIENT

Le SIEVAM à notre service

15 communes sur le territoire du Vexin (Ableiges, Aincourt, Avernès, Commeny, Condécourt, Fremainville, Gouzangrez, le Perchay, Longuesse, Sagy, Saint-Cyr en Arthies, Seraincourt, Théméricourt, Us, Vigny). Fusion entre le SIEVA, le SIEAP de Fremainville et Seraincourt et le SIAEP de la Montcient en décembre 2022.

Les missions :

- Production et distribution d'eau potable sur le territoire.
- Approvisionnement par pompage à partir de la source de la Douée à Avernès.
- Système de désinfection par chloration et stockage au sein de réservoirs (2300 m³/jour).
- Exploitation et maintien des réseaux de distribution.
- Exploitation en régie (SIEVA) et délégation de service public, avec une équipe polyvalente.

Information pratique et numéro utile :
3, ruelle aux Moines - 95450 Vigny
01 75 72 01 04 / contact@sieva95.fr

Syndicats intercommunaux (suite)

SECHERESSE

Les actions mises en place



LE SYNDICAT, ACTEUR PRINCIPAL

Face aux nouveaux enjeux, le syndicat agit dès aujourd'hui :

- **Renouvellement du réseau d'eau potable** avec près de 2 millions d'euros investis en 3 ans
- **Suivi journalier du réseau de distribution** grâce à la sectorisation
- **Recherche active de fuites** grâce à du matériel d'écoute performant
- **Radio-relève ciblée** sur les secteurs présentant une consommation anormale
- **Lancement des études pour la création d'interconnexions de secours** suite aux recherches infructueuses de nouvelles ressources
- **Sensibilisation sur les usages de l'eau**





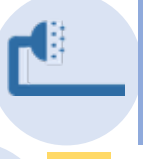


TOUS ACTEURS !

En plus des **écogestes** habituels le syndicat ne peut que vous inciter à :



RECHERCHER L'EAU DE PLUIE!



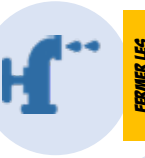
FERMER LES ROBINETS !



ATTENTION AUX FUITES !



UNE DOUCHE PLUTOT QU'UN BAIN !



Protéger le compteur du gel avant l'hiver (ne pas utiliser de paille ou de morceaux de polystyrène désagrégé)


Nous contacter !

SIEVAM – 3, rueille aux Moines – 95450 VIGNY
 ☎ : 01.75.72.01.03 – 01.75.72.01.04 (standard et urgences)
 ✉ : contact@sieva95.fr – <https://portail-eau.sieva95.fr/>

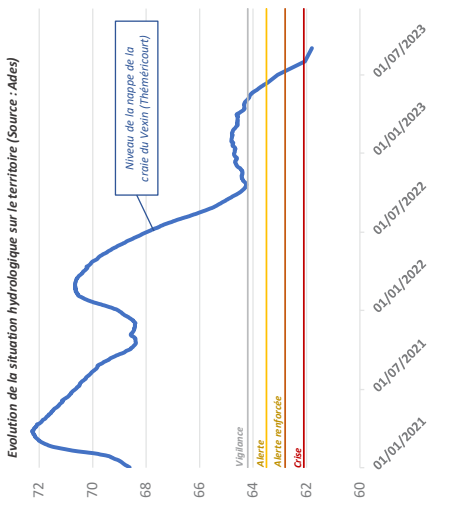
Pour les abonnés de **Frémenville et Seraincourt**,
 Veolia – 09.69.36.04.00 (standard) – 09.69.36.86.24 (urgences techniques)

SECHERESSE

Un œil sur la situation



Evolution de la situation hydrologique sur le territoire (Source : Ades)



Il est ainsi plus que jamais indispensable de faire attention à nos usages de l'eau. C'est à ce titre qu'un arrêté « Sécheresse », **niveau Alerte**, a été pris par la Préfecture courant juillet.

Ce dernier est toujours en vigueur en cette période de rentrée et limite réglementairement certains usages de l'eau. Il n'est pas exclu qu'un arrêté avec un niveau plus important soit pris dans les semaines à venir.

Principales restrictions liées à l'arrêté « Sécheresse » du 13 juillet 2022 « Niveau Alerte »

LIMITATIONS HORAIRES

➢ **Interdiction d'arroser :**

- **entre 10h et 20h** les pelouses, espaces arborés, espaces verts et sportifs toute nature
- **Entre 10h et 18h** les jardins potagers (exception faite du goutte à goutte)
- **Entre 8h et 20h** les golfs (avec registre de prélèvement hebdomadaire)

➢ **Interdiction d'irriguer** les cultures par aspersion **entre 10h et 18h** (sauf prélèvements à partir de retenues de stockage déconnectées de la ressource en eau en période d'étiage)

INTERDICTIONS D'USAGES

➢ **Interdiction de laver les véhicules** (sauf stations professionnelles de lavages équipées d'économiseurs d'eau ou de lavage haute pression, et sauf pour les véhicules ayant une obligation réglementaire ou technique, et sauf pour les organismes liés à la sécurité)

➢ **Interdiction de remplir les piscines privées** (sauf remise à niveau)

➢ **Limitation au strict nécessaire du nettoyage des voies, trottoirs, terrasses ou façades** ne faisant pas l'objet de travaux

Conservatoire du Vexin

lundi 17 juin 19h
Intermezzo violon et harpe
avec les élèves de Lucile Raynaud-Buffet,
Isabelle Poupelin et Solenne Trouboul
Église - LONGUESSE

Samedi 22 juin horaire à confirmer
Fête de la musique
Avec les élèves des ensembles du
Conservatoire
MAGNY-EN-VEXIN

Dimanche 23 juin 16h
Carte blanche piano
Avec les élèves et la participation de
Thibaud Marchal
Salle Communale - MAUDÉTOUR

Mercredi 26 juin 14h
Représentation Éveil Artistique
avec les élèves de Catherine Libert,
Émilie Mattasoglio
et Mathilde Helly
Salle Pompidou - MARINES

19h
Représentation de théâtre
avec les élèves de Mathilde Helly
Salle Pompidou - MARINES

Vendredi 28 juin 19h
Clôture de saison - Trêve olympique
Pelouse du Louvrais - PONTOISE

et samedi 29 juin 17h
Château - LA ROCHE GUYON
en partenariat avec le Festival Baroque
avec les élèves des chorales

*Ensemble Orchestral du Vexin :
artistes enseignants au conservatoire du Vexin

Devenez mécènes :
Pour soutenir les actions du
Conservatoire du Vexin

contactez-nous

secrétariat et direction :
2 Bd Gambetta -
95640 MARINES
01 30 39 20 65
contact@conservatoirevexin.fr
https://conservatoirevexin.fr



Nos partenaires :




**SAISON CULTURELLE
2023 2024**



**Les Olympiades du
Conservatoire**
hiver printemps été 2024

Entrée et participation libre

Vendredi 26 janvier 19h30
Nuit des conservatoire
Évènement national
Avec les chorales, les ensembles,
les comédiens et les danseurs
Salle des fêtes - MAGNY-EN-VEXIN

Dimanche 3 mars 14h
Intermezzo piano
avec les élèves de Thibaud Marchal
Salle aux miroirs - VIGNY

Samedi 9 mars 16h30
Concert de fin de stage de percussions
avec les élèves de Théo Régis dit
Duchaussoy
encadrés par l'ensemble Orbatum
Salle des fêtes - VIGNY

Dimanche 10 mars 14h30
Intermezzo instrumental
avec les élèves candidats aux examens
du conservatoire
Salle aux miroirs - VIGNY

16h
Concert
Trio violon, alto et piano : les olympiades
avec Chausson, Fauré, Debussy ...
Salle des fêtes - VIGNY

Lundi 11 mars 19h
Intermezzo saxophone
avec les élèves de Bertrand Bilon
Église - COURCELLES-SUR-VIOSNE

Samedi 23 mars 15h
Intermezzo Éveil musical et harpe
avec les élèves de Catherine Libert, Sekou
Dembele et Solenne Trouboul
Salle aux miroirs - VIGNY

Samedi 23 mars 17h
Intermezzo piano et harpe
avec les élèves de Catherine Libert et
Solenne Trouboul
Salle aux miroirs - VIGNY

Lundi 25 mars 19h
Intermezzo violon
avec les élèves de Lucile Raynaud-Buffet et
Isabelle Poupelin,
Salle communale - WY-DIT-JOLI-VILLAGE

Samedi 27 avril 18h30
Concert - Terre des jeux
avec la classe d'initiation de Bruno Bourga
et le trio classique clarinette basson piano
par l'ensemble Orchestral du Vexin*
Salle des fêtes - CHAUSSY

Dimanche 28 avril 17h30
Intermezzo guitare classique/folk/électrique
avec les élèves de Thomas Carrer
Salle communale - CORMEILLES-EN-VEXIN

Mercredi 8 mai 9h30
Cérémonie de l'armistice
avec l'harmonie du conservatoire
ABLEIGES

Vendredi 17 mai 19h
Carte blanche Musiques Actuelles
En partenariat avec Genainville
et les élèves de Musiques Actuelles
dirigé par Guillaume Dekerle
Salle des fêtes - GENAINVILLE

Samedi 18 mai à partir de 10h
Tente de Chantier (performance pianistique)
avec l'artiste Gwen Rouget
en résidence au château de La Roche Guyon
15h
Intermezzo chant et piano avec les élèves de
Valentin Keutat et de Franck Feron
16h
Concert duo chant et piano
par l'ensemble Orchestral du Vexin*
Salle des fêtes - OMERVILLE

Vendredi 24 mai 19h
Représentation de théâtre
avec les élèves de Mathilde Helly
Salle Pompidou - MARINES

Dimanche 26 mai 16h
Fête du Parc
en partenariat avec le PNR
Carte blanche avec les élèves de clarinette,
l'harmonie dirigés par Christophe Louis
et le big-band dirigé par Bertrand Bilon
Parc du Château - THÉMÉRICOURT

Samedi 1er juin 17h
Représentation de danses
avec les élèves
d'Émilie Mattasoglio et de Kriss Firmin
Salle Pompidou - MARINES

Mardi 11 juin 10h
Collèges à l'honneur
le Conseil départemental du Val d'Oise
en partenariat
avec le château de La Roche Guyon
présentation d'instruments
duo de l'Ensemble Orchestral du Vexin*
Château - LA ROCHE GUYON

Mercredi 12 juin 15h
Portes ouvertes
Conservatoire - MARINES
à partir de 11h30
Cours ouverts
Conservatoire - MAGNY-EN-VEXIN et VIGNY

Samedi 15 juin 16h
Fête du village
Avec les élèves de la chorale et pianistes
de Catherine Libert
Pré Schweizer - SANTEUIL

80^{ème} anniversaire de la libération de Vigny

C'est le 30 août 1944 vers 9h que Vigny⁽¹⁾ fut libérée par les alliés.



Libération de Vigny au Bord'Haut

Il bruinait ; venant de Longuesse, les Américains du 1^{er} bataillon appartenant au 119^e régiment d'infanterie du colonel Edwin SUTHERLAND fit une entrée triomphale à Vigny. Au même moment, accompagné des chars, le 1^{er} bataillon du 117^e RI du colonel Walter JOHNSON traversait le Bord'Haut de Vigny venant de Théméricourt.

Ces deux régiments du 19^e corps faisaient partie de la 30^e division d'infanterie OLD HICKORY (vieux hêtre blanc du Tennessee) du général major Leland S. HOBBS.

La percée des blindés américains entre Vigny et Théméricourt mettra un terme aux combats dans le Vexin français.

Ce 30 août, les blindés du 823^e tank destroyer et les Sherman de la 743 TD atteignent l'axe PARIS ROUEN sur la RN 14 dite par les Allemands « ligne HITLER ». L'arrière-garde allemande évacuée, à 3h du matin, le hameau du Bord'Haut en laissant 7 ou 8 blessés.

Les Américains, en coupant cet axe stratégique, rejetaient à gauche et à droite les forces allemandes.

Ce point de rupture allait être capital, car trois jours plus tard les Alliés étaient sur la frontière belge. Mais revenons en arrière, le 30 août 1944 : la 3^e armée du Général PATTON atteint Mantes. Poursuivant son offensive, elle fonce sur Paris. Une partie des américains, le 15^e corps dont fait partie la 79^e division d'infanterie, traverse la Seine en plusieurs endroits et établit une tête de

pont à Guernes, cela dans le but de filer le plus rapidement possible vers le nord de la France. Les trois régiments de la 79^e division, les 313^e, 314^e, 315^e prennent pied dans le Vexin français, mais ils se heurtent à une résistance inattendue de la part des Allemands, avec des combats féroces à Guitrancourt.

Les Allemands, voulant à tout prix clouer sur place cette tête de pont, contre-attaquent avec trois divisions dont la 6^e para et 50 chars dont des tigres, l'un des chars les plus performants à l'époque. Les Américains font du sur place pendant une semaine, malgré le renfort de la 30^e division, la fameuse OLD HICKORY.

Le 26 août, pour briser la résistance allemande, l'état-major décide de lancer toutes ses forces dans la bataille, soit, outre les deux divisions citées plus haut : deux divisions blindées composées de 500 blindés, appuyées par 500 pièces d'artillerie et l'aviation qui commençaient à contrôler le ciel : soit au total 45 000 hommes. En face, les Allemands, après une semaine de combat, ne disposaient plus que de deux divisions réduites de moitié, un régiment de parachutisme, soit 8 000 hommes, malgré les renforts du bataillon REITER et d'une unité SS, d'une vingtaine de chars, de 200 pièces d'artillerie et d'antichars et d'une aviation déficiente. Des combats d'une violence extrême se déroulent à Frémainville mais surtout à Condécourt⁽²⁾ : 30 soldats américains

(estimation) y trouvèrent la mort. C'est ainsi que, ces deux poches réduites, dans la matinée du 30 août, le major HERLONG, du premier bataillon du 119^e RI venant du bois d'Huanville, fond sur Vigny, mettant fin à la bataille du Vexin.

Le bilan de la bataille du Vexin (estimation pour les Américains et les Allemands).

Pour les Allemands : environ 1 000 tués, 1 500 blessés, 12 000 prisonniers, plus de 30 chars détruits, de nombreuses pièces d'artillerie et de nombreux véhicules en tout genre. La LUFTWAFFE perdra, quant à elle, une cinquantaine d'avions. Pour les Américains, près de 250 morts, de nombreux blessés et une trentaine d'avions. Parmi les civils, pendant ces 12 jours, 87 morts.

A Vigny, 5 tués : un Allemand de 19 ans Richard FROLER et un deuxième dont on ne connaît pas le nom, qui appartenait à la FLAK (défense anti-aérienne) ; Le jeune Jean DUBUC, victime du crash de l'avion de Robert O'NEILL ; et le 27 août, les deux jeunes André Lucien CHAUBE, 17 ans, cordonnier et Lucien BONGARD, tous deux de la région parisienne. Ils seront abattus par des SS et brûlés sur une meule de foin.

Combat aérien dans le ciel de Vigny.

Le 19 août, les Américains franchissent la Seine à Guernes. La Luftwaffe intervient alors en force contre les colonnes américaines, mais doit compter avec l'important dispositif antiaérien plus de 200 canons de DCA. Au-dessus de cette tête de pont, les avions allemands se heurtent à la chasse américaine qui soutient les troupes au sol. Les pilotes américains mènent aussi des missions de Strafing (mitrillage au sol) sur la Seine, avec des attaques sur les barges ou les péniches. A 8H45, au-dessus de la Seine à Meulan, quatre avions de l'US Air Force terminent leur vol de reconnaissance commencé au-dessus du fleuve à partir de Rouen. Le groupe appartenait au 513th squadron, et était composé du leader, le major SHURLDS et des lieutenants STEWARD, ELLIS et O'NEILL.

Robert O'NEILL⁽³⁾ aux commandes de son P47 THUNDERBOLD, dénommé Yellow flight, qui volait en arrière de la formation, aperçut quatre avions allemands, des FOCKE WULF, qui

80^{ème} anniversaire de la libération de Vigny (suite)

allaient se poser sur l'aérodrome des Mureaux. Connaissant la faiblesse des FW, leur manque de maniabilité à basse altitude, Robert O'NEILL attaqua. Il tira 5 obus sur le cockpit d'un des avions qui explosa, et le pilote Otto HORSCH, 23 ans, mourut instantanément. En manque de munitions, Robert décrocha en signalant à son leader la présence des avions allemands. Mais une douzaine d'avions allemands surgirent et attaquèrent. L'avion de STEWARD fut touché, son appareil tomba en flammes, mais il parvint à s'éjecter. Au-dessus de Verneuil-sur-Seine, le Hauptmann Emil LANG (145^e victoire) abattit l'avion du major SHURLDS, qui explosa sur la cime des arbres, et trouva une mort atroce. En manque de carburant, le Major ELLIS parvint à se sauver, et se posa sur sa base avec seulement 10 gallons d'essence. Mais lors de cette bataille aérienne, l'avion de Robert O'NEILL fut touché ; un obus passa dans l'aile gauche, puis arracha la roulette, un autre tir endommageant le pare-brise du cockpit. Pour échapper à l'un des avions allemands, il s'engagea alors dans une folle course à saute-mouton au-dessus des collines du Vexin.

Malgré de brusques virages, un looping très serré, le pilote d'un FOCKE WULF, le « Leutnant » Gerhard VOGT, un as de chasse allemand, l'abattit à seulement 300 m du sol au-dessus de Vigny. En s'extrayant de l'avion, Robert O' NEILL se fractura la mâchoire, perdit son revolver, et en arrivant au sol il se fractura la cheville.

La résistance à Vigny

Comme un peu partout en France, il y avait un réseau de résistance, qui s'appelait réseau Vigny. Le chef était le curé d'Us, le père ANTONISSE. Sous ses ordres : Norbert DEGALLAIX, Joseph JABLONSKI, Albert SAVARY, René LARCHEVEQUE, le père CAZES (curé de Vigny) et un gendarme de VIGNY, Raymond BOURGOIN. Il y avait aussi un autre groupe formé à l'instigation des élèves de l'école STANISLAS ; il comprenait : Pierre et Yves de KERVEGUEN et Raymond SCHWEITZER, qui firent prisonnier deux soldats allemands. L'instituteur de Vigny, Roger CRETINEAU faisait partie des FFI (Forces Françaises de l'Intérieur) mais il était affilié au secteur de Marines. Il y avait aussi l'OCM (Organisation Civile et Militaire), dont le percepteur de Vigny,



Carte et brassard FFI, M. CRETINEAU

Robert DAUBROSSE en était le responsable local, et faisait également partie des FFI. Il est évident que cette liste n'est pas complète - car ces réseaux agissaient dans l'ombre.

Principales actions : actes de sabotage sur la RN14. Il convient de préciser que M. Yves de KERVEGUEN, bien qu'il en parlât rarement, eut d'autres activités au sein de la résistance française. En particulier, citant les sources de M. Gwen-Aël BOLLORÉ (résistant, engagé dans les Forces Françaises Libres à l'âge de 17 ans, membre des commandos Kieffer qui furent les premiers Français à débarquer sur les plages de Normandie pendant la seconde guerre mondiale, il était l'oncle de Vincent Bolloré), on se rappellera que M. Yves de KERVEGUEN, avec ce dernier, convoqua plusieurs fois par le train des armes depuis Paris jusqu'en Bretagne malgré les risques encourus.



50 ans après dans même la pièce avec Yves de kerveguen

Mais ces hommes jeunes et déterminés avaient beaucoup d'imagination. Qu'on en juge : des armes de guerre dissimulées dans des jouets d'enfants,

soldats de plomb, maquettes de vieux forts, entourés de canons miniatures. Mais la résistance prenait aussi d'autres formes, par exemple pour M. et Mme SAVALLE et Mme GEORGENTHUM. Pendant l'occupation, probablement en 1943, M. et Mme SAVALLE accueillirent pendant trois semaines un homme venu à vélo qui avait été recommandé par un membre de leur famille. Ce résistant avait commis des actes de sabotage et tué des Allemands dans la région de Rouen, où il était recherché. Ils ne surent jamais son nom, il n'avait pas de papiers, il n'avait pas d'argent et voulait aller à Londres. Il ne fallait pas qu'il se montre. Les SAVALLE le cachèrent si bien qu'il passa totalement inaperçu. M. SAVALLE en parla au père CAZES, qui intervint auprès de Mme GEORGENTHUM, alors secrétaire de mairie. Elle fit en sorte, en toute discrétion, de lui procurer une carte d'identité et une carte de rationnement. Puis il repartit avec un peu d'argent que lui donnèrent les SAVALLE.

A la libération, quand les premiers américains arrivèrent dans Vigny, certains criaient à l'adresse de Mme GEORGENTHUM : « collabo, collabo. » Les soldats la mirent en joue, mais heureusement Madeleine BORDEAUX s'interposa en disant : « elle n'a rien fait. » M. SAVALLE hébergea et cacha aussi son frère Maurice pour lui éviter le STO (service du travail obligatoire). Il y avait aussi les précieuses indications de M. BONNEFOY sur l'emplacement des batteries allemandes. Il faisait son repérage en promenant sa petite Christiane et il

80^{ème} anniversaire de la libération de Vigny (suite)

transmettait l'information aux KERVEGUEN. Il y avait aussi le cas extrême de cette dame du Bord'Haut qui jouait double jeu. Elle s'affichait ostensiblement avec les Allemands, elle disposait de tickets de rationnement en quantité. A la libération elle fut arrêtée, mais vite libérée par les Américains. Son action permit à certains habitants de Vigny d'éviter le STO (Service du Travail Obligatoire) et le départ pour l'Allemagne.

Ces habitants de Vigny qui ont participé à la libération du territoire

M. Alfred CHEVALLIER

En 1939, à la suite des événements en Tchécoslovaquie, Alfred décida de s'engager dans l'armée pour 3 ans. Il fut affecté en Algérie, alors département français, au 1^{er} régiment de tirailleurs algériens. Par la suite, il fut en poste à Blida, Oran en Algérie, Oujda au Maroc, puis de nouveau en Algérie au 9^e régiment de la garde. En 1941 il entendit parler des Forces Françaises libres du Général de GAULLE. A partir de ce moment-là, il n'eut qu'une idée en tête : comment faire pour les rejoindre, ce qui l'incita à demander son transfert pour Tunis - car pour lui il se sentait ainsi plus proche de la France libre - mais il resta longtemps à Tunis. En novembre 1942, les forces de l'axe pénétrèrent en Tunisie, il faisait toujours partie de l'armée d'armistice. Il dut pointer tous les jours, mais toute la

journée il était en civil, car il devait se camoufler. C'est ainsi qu'il devint un temps maître d'hôtel, puis chef de rang à l'hôtel Majestic. Il était au courant de tout car l'hôtel était réquisitionné par l'état-major allemand, il y avait aussi de nombreux espions. C'est ainsi qu'il prit les commandes des officiers dont celle du Général Rommel. Un jour il lui dit : « vous allez perdre la guerre », il lui fit un geste de dépit. En avril 1943, Alfred se décida à désertier l'armée de Vichy.

Avec deux camarades, ils volèrent une jeep - ils avaient tout prévu, le carburant et les provisions. Ils prirent de gros risques, car il leur fallait traverser les lignes allemandes. Ils firent de nombreux détours : plus de 1 000 km pour arriver près de Tripoli. Arrivés au QG des Anglais, ils signèrent un papier, habillés en Anglais, payés en livres sterling. Ils faisaient partie de la 1 DFL (division Force Française Libre).

C'est dans une imposante colonne de 2 200 véhicules qu'Alfred refit le chemin en sens inverse afin de bouter les Allemands hors de la Tunisie. Alfred combattit à 60 km au nord de Kairouan, où sa division subit des pertes sérieuses. A Nabeul, alors qu'il était dans un GMC, celui-ci se renversa en passant dans un trou d'obus. Il se blessa au visage, avec plusieurs dents cassées, ce qui ne l'empêcha pas de combattre jusqu'au Cap Bon. Le 7 juin, il y eut des dissensions entre les « Giraudistes » et les « Gaullistes » : ces derniers seront envoyés en Tripolitaine, ce qui était une

punition pour les hommes de la DFL (Division Française Libre) : la région est un désert brûlant où l'on grelotte la nuit avec en prime de l'eau saumâtre. Heureusement, de GAULLE vient les voir le 27 juin, c'est là que Alfred le rencontre pour la première fois : « Il m'a serré la main, il m'a impressionné, c'était un grand bonhomme, il nous a dit qu'il allait nous rapatrier et que la pénitence serait courte. » Le 26 août, il quitte le désert pour revenir à Nabeul où règne un hiver détestable, froid et humide ; en prime, il attrape le paludisme mais comme ses camarades de la DFL il était impatient de libérer la France.

La campagne d'Italie

Au mois d'avril 1944, la 1^{re} DMI (nouveau nom de la 1^{re} DFL) quitte la terre d'Afrique pour Naples. Alfred débarque à pied sec malgré une pluie torrentielle. Début mai, la 1^{re} DFL (les soldats garderont l'ancien nom de Français libre) monte vers Monte Cassino, puis avec son unité Alfred prend le village de San Andrea. A San Ambroggio, de GAULLE rend visite à la division : c'est la deuxième fois qu'Alfred rencontre le général : (il examinait les cartes sur le capot d'une jeep puis il est venu nous serrer la main, pour les Français ils avaient doux sur le cœur.)

La ligne Gustav est rompue, les Allemands sont coriaces, mais les goudriers apportent une aide efficace, notamment leurs mulets, ils combattent la nuit, au poignard et ils ne font pas de prisonniers. Alfred participe aux combats de la boucle de la Liri à la libération de Pontecorvo, qui se situait sur la ligne Hitler. Le 31 mai, il est sur la rive sud du Sacco, le 5 juin sur le Tibre, puis aux combats qui ont pour cadre les ruines de la villa Adriana.

Après 2 heures d'une lutte acharnée, l'ancienne villa de l'empereur Hadrien tombe : c'est la porte ouverte à la libération de Rome où il entre le 6 juin devant la foule en délire. Ensuite c'est la poursuite en Toscane vers les hautes tours de la forteresse de Radicofani. Très éprouvée, la 1^{re} DFL est relevée à 40 km de Sienne. Elle laisse sur le sol de l'Italie : 673 tués et 2 066 blessés, sur un effectif de 15 317 hommes. Le 7 août à Tarente, c'est le grand embarquement pour une destination inconnue, mais tout le monde sait que c'est la France.



Libération de Vigny au Bord'Haut

80^{ème} anniversaire de la libération de Vigny (suite)



Libération de Vigny au Bord'Haut

La campagne de France

Le 15 août, Alfred CHEVALIER arrive au large des côtes de Provence, l'arme à la main ; il monte sur une barge, mais il finit les derniers mètres avec de l'eau jusqu'au ventre pour arriver sur le sol de France, sur la plage de Cavalaire sur mer. L'objectif de la division est Toulon qui est pris malgré des pertes importantes. Ensuite elle libère Hyères, puis Nîmes. Puis c'est la remontée vers le nord pour arriver et défilé place Belcourt à Lyon le 5 septembre. Le regroupement de la 1^{ère} DFL est prévu le 8 à L'Arbresle, mais ses unités dispersées sont retardées en raison de la pénurie en carburant. Profitant de cette occasion, Alfred Chevallier décide de prendre une permission de deux jours pour aller voir sa mère. Le 10 septembre, des éléments des armées venant de Normandie et de Provence font leur jonction près de Sombornon à l'ouest de Dijon : objectif la trouée de Belfort. A partir de ce moment, la défense des Allemands se raidit, la guerre change de visage, le front se stabilise, la 1^{re} DFL qui n'avait pas rencontré de résistance pendant 600 km (sauf à Autun) se retrouve alignée sur un front de 25 km. L'automne est particulièrement pluvieux : Alfred patauge dans la boue, il ne peut sécher, il grelotte car il est encore en tenue d'été, il a seulement un imperméable léger et une toile de tente. Sa brigade, pour contourner les Allemands, monte vers le nord. Le 26 septembre, les combats sont acharnés près de Ronchamp. Le 12 octobre, Alfred combat à Servance où l'offensive est de nouveau stoppée. Commence alors pendant plus d'un mois une guerre de position, c'est le moment où il est nommé sergent-chef. Le 18 novembre, la neige tombe, le froid est vif et il souffre, comme les autres. La libération de Belfort est éprouvante, les combats ont été très durs : le Général Brosset se tue en tombant avec

sa jeep au fond d'un ravin, c'était notre compagnon depuis l'Afrique du Nord. Très éprouvée, la 1^{ère} DFL sera regroupée à Vesoul ; à la mi-décembre ordre est donné à la division de faire mouvement pour participer à la libération de la poche de Royan. Alfred traverse alors toute la France en diagonale en 48 h. Mais juste après Noël, contre-ordre, les Allemands contre-attaquent dans les Ardennes, en Alsace la situation est critique, Strasbourg est en danger, alors nous voilà refaisant en 48h le trajet en sens inverse. Alfred arrive le 1^{er} janvier près de Sélestat. L'hiver 44-45 fut froid et long, la plaine était sous la neige, la température de -15°C. La 1^{ère} DFL barre la route de Strasbourg aux Allemands, le prix : la perte d'un bataillon. Le 18 janvier, la division repart, dans le but réduire la poche de Colmar. Le 20, c'est l'offensive dans une véritable tempête de neige, elle dure une dizaine de jours. La division subit des pertes terribles, les espaces découverts sont de véritables pièges, et pour la première fois un autre ennemi, sournois : les mines indétectables. Alfred participe au nettoyage de la forêt de Colmar, décroche le drapeau nazi du balcon de la mairie, se bat à Osthein, dans l'eau sur L'Ill, dans la neige à la grenade et à la mitrailleuse. Le 31 c'est le dégel, il se bat alors dans la boue. Le 2 février il entre dans Colmar, puis il prend position le long du Rhin.

Le 19, les Américains relèvent la division, mais c'est la stupeur : un ordre arrive, il faut libérer les cantons de Tende et de la Brigade près de la frontière italienne ; pour la division c'est une énorme déception. La 1^{re} DFL traverse alors toute la France en direction de Nice et la région de Tende occupées par les Allemands et les Italiens. C'est la première fois qu'Alfred combat en montagne, lors d'une patrouille, il fait encore nuit, il traverse un ou deux champs de mines. Résultat : 3 morts dont un camarade qui était à côté de lui, ainsi que 6 blessés, mais n'écouterant que son courage, il repasse trois fois le champ de mines pour brancarder. Cependant, Alfred est lui-même blessé au cou et au pouce droit et on la rapatrie à Chalifert, en Seine-et-Marne. A la fin de guerre, dans sa division il ne restait plus que 10 % de l'effectif de départ en Afrique.

Il recevra une dizaine de médailles, dont la croix de guerre et la médaille militaire il sera fait Chevalier de la

Légion d'Honneur. En 1963, en passant par Vigny par hasard, Alfred et Marie achètent la maison du percepteur, M. Daubrosse. Plus tard il deviendra président des anciens combattants de Vigny et président fondateur de la fédération du canton.

M. Yves de Kervéguen

Courant septembre, après la libération de Vigny, Yves décide de s'engager dans l'armée pour finir de libérer la France. A la gendarmerie de Vigny il s'engage dans l'aviation, mais cela n'allait pas assez vite, il part à Paris. Il apprend qu'on engage immédiatement des jeunes dans la 2^{ème} Division Blindée. Le campement de recrutement était installé au bois de Boulogne. L'accueil était sympathique, mais le responsable le trouve bien jeune, il lui demande s'il avait le permis de conduire et des notions de mécaniques, il répond oui. Mais c'est un gros mensonge, il n'avait pas le permis mais qu'importe, l'examineur ne lui demande pas, lui fait passer un test, il s'avère concluant et lui dit : « c'est extraordinaire, vous conduisez remarquablement bien pour votre âge. » Aussitôt il est envoyé à Maisons-Laffitte en préparation militaire de conducteur de blindé. Il commence dans un Tank Renault de la guerre de 1914, le FT 17, il y avait juste la place pour deux personnes, il poursuit sa formation sur un char Renault R35. C'était un char de 10 tonnes, très bas, avec un moteur notoirement insuffisant, le même qui équipait les autobus parisiens. Il fallait emballer le moteur pour qu'il ne cale pas au démarrage, et passer tout de suite en quatrième, sinon tout s'arrêtait. Là aussi il passe bien les épreuves. L'officier lui dit : « maintenant tu es bon pour piloter un Sherman. Mais actuellement on n'en a pas. On va te donner un Light à conduire. » C'était un char américain, plus petit, très léger 14 tonnes avec un moteur continental en étoile et très mobile. De là il passe sur le fameux Sherman M3-1, un mastodonte de 32 tonnes avec deux moteurs diesel Caterpillar.

Sa formation terminée, il fait partie du 501^e char. Au cours du mois d'octobre, il rejoint la 2^e DB, laquelle était au repos pour réparer le matériel et intégrer les nouvelles recrues. A cette occasion, il retrouve beaucoup de camarades d'école. La 2^e DB fait partie de la 7^e armée américaine, c'est donc eux qui

80^{ème} anniversaire de la libération de Vigny (suite)

équipèrent les troupes. Comparés à la 1^{ère} armée française, les soldats étaient particulièrement gâtés : Yves reçoit tous les équipements américains ; dans les rations il y avait du chocolat, du chewing-gum et même des capotes anglaises, il y avait aussi un rasoir électrique Sunbeam ! Depuis ce jour Yves abandonna le rasoir à main, il resta toujours fidèle à la marque : « Etant français, j'avais droit à du vin et un peu de coca cola, et contrairement aux Américains, à de la viande fraîche. »

A la fin du mois d'octobre, dans le froid et la pluie, la 2^e DB repart au combat avec Yves dans son Sherman : « je ne sais pas pourquoi, mais notre Sherman roulait beaucoup plus vite que les autres, nous approchions des 50 km/h une vitesse qui semblait fantastique quand vous étiez à l'intérieur. A plein régime, nous remontions toutes les colonnes de véhicules militaires, ce qui nous donnait une joie presque enfantine. Il nous donnait un sentiment de toute puissance, avec sa capacité de passer à travers un mur ou une maison.

Réellement nous adorions notre char où l'équipage se composait de quatre personnes ; outre moi, le pilote, un mitrailleur, un canonier le sergent Meyer et l'adjudant Marthe qui commandait le char dans sa tourelle. » Yves participe à la libération de Saverne. La plaine d'Alsace s'ouvre alors aux chars du Gal Leclerc, Strasbourg est libérée le 23 novembre. La capitale alsacienne se couvre de drapeaux tricolores jusqu'à la flèche de la cathédrale. Le 25, Leclerc adresse à ses troupes ses quelques mots : « en 5 jours vous avez traversé les Vosges malgré les défenses ennemies et libéré Strasbourg. » Lors du défilé, Yves est au garde à vous et lui présente les armes, lorsque le général passe devant lui. Un peu plus tard, Yves aura dans son groupe le fils du général pendant quelques jours. Pas de répit à partir du 16 décembre : c'est la contre-offensive de Von Rundstedt dans les Ardennes, la Sarre et les Basses Vosges. La 2^e DB est envoyée en renfort et participe à des combats très violents au nord de Bitche à 10 km de la frontière allemande. L'hiver 1944-45 fut très dur et neigeux, il faisait très froid la nuit, Yves se souvient : « l'équipe était très soudée, et heureusement, car les conditions de vie à bord n'avaient rien de facile. Notre char était un modèle diesel, alors que la plupart des Sherman avaient des

moteurs à essence. A l'intérieur il faisait très chaud et surtout nous baignions toute la journée dans des vapeurs de gazole, et nous ne parvenions pas à réparer. Comme nous ne voulions pas courir le risque d'être séparés de notre cher tank, nous n'avons rien dit à personne. Mais une nappe de gazole se répandait dans la coque, le soir il y en avait 5 ou 6 mm qui se baladaient, elle venait fouetter le tuyau d'échappement qui portait le gazole à haute température. Nous étions comme des frites dans l'huile bouillante. En sortant du tank, nous étions complètement imbibés de gazole. Avec les camarades, nous en avions discuté, nous avions surtout peur en envoyant le tank en réparation de ne pas bénéficier d'un autre Sherman aussi rapide. Je n'ai pas beaucoup vu d'Allemands, on avançait par groupes de trois chars, on nous faisait attendre à un endroit et de notre position on tirait sur les colonnes d'Allemands. Je redoutais l'aviation mais heureusement elle était inexistante. Le soir pour dormir on avait tous une tente, mais au lieu de monter les tentes, l'équipage d'un commun accord mettait le char à cheval sur des ornières et on couchait dessous. »

Une fois l'offensive allemande contrée dans les Ardennes, la 2^e DB retourne en Alsace pour défendre Strasbourg de nouveau menacée. Il fait très froid - 20 degrés. C'est en montant la garde qu'il commence à avoir la fièvre. Le 21 janvier 1945, la division est regroupée à Obernai. Le gouvernement craignant des troubles, Versailles et Paris veulent pouvoir disposer d'unités militaires au cas où ... L'unité d'Yves est alors rapatriée à Maisons-Laffitte où elle est immédiatement consignée. Au cours du mois de février, Yves tombe gravement malade : on le libère à condition qu'il se fasse soigner dans un sanatorium en Savoie. A Paris, toujours militaire, accompagné de sa mère, il rencontre le propriétaire du haras de Montgeroult, un ancien tuberculeux qui dit à sa mère : « mes parents m'ont sauvé la vie en me faisant rouler en voiture décapotable pendant plusieurs mois ; ma guérison a été spectaculaire. Il ne faut pas l'envoyer au sanatorium, je le prends chez moi pendant quatre mois ou 5 mois ; à Montgeroult l'air est pur. » Yves en profite pour passer son permis et roulera en décapotable jusqu'au mois de juin. Le 2^e classe Yves de Kerveguen sera rayé des cadres de l'armée en juillet 1945.

Engagé volontaire de la 2^{ème} division blindée (DB) - 501^{ème} chars, officier de la Légion d'Honneur.

M. Marcel Martin

Il naît le 24 juin 1920 à Sète. Il s'engage à 18 ans, le 30 octobre 1938, dans l'artillerie à cheval au 56^{ème} RAD à Montpellier. Il est nommé brigadier le 16 avril 1939. Le 25 août, il est muté au 3^{ème} RAD. A la déclaration de guerre, il part en Moselle, près de la frontière allemande. Le 9 septembre, il est nommé Maréchal des logis.

C'est la drôle de guerre : pendant l'hiver, il participe à de nombreuses patrouilles le long de la ligne Maginot. En mai 1940, son unité est partie intégrante de la 1^{ère} Armée, dont l'objectif est la fameuse manœuvre Dyle qui consiste à prendre position sur une ligne Wavre-Ernage-Gembloux-Namur, ceci afin de stopper l'avance des Allemands vers Charleroi.

Le régiment de Marcel embarque dans un train qui arrive à Nivelles, au sud de Bruxelles. Ensuite, avec sa batterie et ses chevaux, c'est une marche forcée de nuit pour arriver sur le front. Il participe à la bataille, mais pendant ce temps-là les blindés de Guderian sont déjà à Sedan. Pour éviter le désastre et l'encerclement, ordre est donné à la première armée de décrocher. Le 18 mai, courageusement il fait sauter sa batterie pour éviter qu'elle ne tombe aux mains de l'ennemi. A cause des pertes, son unité est reconstituée. Pendant la retraite vers la mer, tout en combattant, il subit d'incessants bombardements comme celui de Loos les 27 et 28 mai. Epuisé, sans ravitaillement, dans une pagaille totale, il se retrouve le 1^{er} juin le dos à la mer, sur la plage de Gravelines au sud de Dunkerque. Il fera front jusqu'au 4 juin, date à laquelle il est fait prisonnier. Grâce à son courage, il fait partie de ceux qui ont sauvé de nombreux soldats anglais et français. Ce jour-là, l'armée française perd la 1^{ère} armée avec ses divisions les plus expérimentées, dont notamment le meilleur du corps de cavalerie.

Il obtiendra la croix de guerre avec une étoile de bronze. Il est cité à l'ordre du régiment : « Sous-officier vaillant et courageux, du 17 mai au 3 juin 1940 il ne cessera de se dévouer pour approvisionner ses pièces d'artillerie. Malgré les bombardements et la fatigue, il permet à son unité, par sa clairvoyance

80^{ème} anniversaire de la libération de Vigny (suite)

et son dévouement, de ne jamais manquer de munitions ».

Commence alors pour les 40 000 prisonniers - dont Marcel - une redoutable épreuve ; ils partent à pied pour une destination inconnue. Les conditions étaient extrêmement difficiles, il n'y avait rien à manger, les Allemands ne s'occupaient pas d'eux. Marcel choisit de se mettre en tête de colonne afin de pouvoir s'alimenter avec les maigres soupes que leur donnaient les rares civils.

Après 7 jours de marche en zigzag, les prisonniers arrivent le 13 juin à Nivelles. Puis Marcel embarque dans un train, direction la Prusse Orientale : Allenstein et le Stalag de Tannenberg. Ensuite il travaille dans diverses fermes de la région. De l'une d'elles, il tente de s'enfuir, mais il est vite repris. Afin de pouvoir s'évader, il emploie un stratagème : il simule la tuberculose en employant des procédés scabreux, au risque de tomber vraiment malade. La simulation est tellement bien faite que l'on décide de le rapatrier ; les Allemands avaient une peur bleue de la tuberculose. En janvier 1944, on l'évacue par le dernier train sanitaire en partance de Königsberg. Du train, l'on pouvait



50 ans après remise d'un morceau de l'avion de Bob O'NEILL par M. DEVILLERS

apercevoir les villages qui brûlaient et l'on entendait les bombardements, c'était dantesque.

Marcel lui ne put rien voir de tout cela, car il était vraiment tombé malade, à tel point qu'il avait été obligé de voyager allongé. Au bout de 5 jours et 5 nuits, il arrive à l'hôpital militaire de Lyon, où il est tout de suite pris en charge.

Aussitôt rétabli, il se réengage dans le 405^e RAFTA, afin de finir de libérer la France. Il sera démobilisé le 17 décembre 1945, après plus de 7 années passées au service du pays, perdant ainsi ses plus belles années. Bien plus tard, en 2011, il recevra la médaille militaire.

Jean Ferlier

(1) Sources : Bulletin du foyer rural de Vigny, 5^{ème} anniversaire de la libération de Vigny. Les échos de Vigny numéro spécial 60^{ème} anniversaire de la libération de VIGNY. Les échos de Vigny 70^{ème} anniversaire de la libération de Vigny.

(2) Témoignage inédit (1996) de Robert Gérard (1899-1998) propriétaire du château de Villette (ancien président de la CGE) : « l'ancienne ferme du château, le manoir des Maroches, appartenait à un Anglais, M. Weatherman. Il ne pouvait y venir pendant l'occupation : un ami, le célèbre expert et marchand de tableaux Charles Durand Ruel y séjournait donc depuis 1942 avec sa famille pendant l'été. Au début du mois d'août 1944 le château fut occupé par la fameuse division de parachutistes la « Créta Divizionia ». Puis une grande fête fut organisée au château, à laquelle participèrent plusieurs généraux et peut-être le commandant du groupe d'armée ouest basé à la Roche Guyon, Von Kluge. La fête finit tard dans la nuit et les habitants les plus proches entendirent les nazis chanter : « Nous irons étendre le linge sur la ligne Siegfried ». Le 24 août 1944, le manoir fut utilisé par les Allemands qui se repliaient ; d'ailleurs les blessés y étaient très maltraités. J'étais à Paris, ma famille, dont ma femme et ma belle-mère, étaient au château, réfugiées dans la cave car les bombardements faisaient rage. J'ai alors voulu les rejoindre à bicyclette par les petites routes. En arrivant, j'ai failli être pris par le chien des SS. A ce moment-là, beaucoup d'officiers s'étaient repliés dans la région. J'ai dit à ma famille qu'il n'était pas prudent de rester ici. Dans le parc, la famille Durand-Ruel nous a rejoint. Charles

Durand-Ruel avait failli être fusillé. Déjà il avait un fusil sur le ventre ; c'est seulement grâce à l'intervention d'un officier allemand qui le connaissait qu'il fut sauvé. J'ai pris ma nièce sur mon dos, car elle avait la scarlatine et nous sommes partis avec les domestiques vers la carrière du Val-d'Anet en emmenant de l'eau dans des brocs, des provisions, du pain, des matelas et des couvertures. En chemin, Mme Durand-Ruel s'est soudain aperçue qu'elle avait oublié sa petite Caroline, 9 mois, dans le parc du château. Dans les caves de la carrière il y avait déjà des gens du village : nous étions en tout entre 30 et 40 personnes. Nous sommes restés là trois jours, sans nous laver. On mangeait froid car on évitait de faire du feu pour ne pas attirer l'attention. La carrière était fermée par une porte en bois, le sable coulait le long des murs, c'était humide. Le 29 août vers 23h 45 on entendit frapper à la porte ; nous avions très peur, il faisait nuit ; à ce moment on entendit en anglais : « Nous sommes américains, nous venons vous libérer. » Trois Américains entrèrent dans la cave. L'un s'appelait Thomas Stewart, il était de Cincinnati (Ohio), les deux autres venaient du Massachussets, il se nommaient Emmons et Melrose. M. Durand-Ruel, parlant en anglais à un américain lui dit alors : « Ne sortez pas pour l'instant il y a encore des combats. » Ils revinrent à 6 heures du matin, nous sommes restés dans la carrière jusqu'à 11 heures. En sortant, sur la route, de chaque côté, il y avait 4 ou 5 morts allemands et américains. Les combats avaient été très violents. Au manoir des Maroches, il y avait un soldat américain mort devant le porche. A l'intérieur, dans l'escalier, un soldat allemand gisait, le crâne éclaté ; il y avait dans le jardin un

autre Allemand mort. (Devant la porte du château se trouvait un Américain mort et dans la cour un Allemand originaire de la forêt noire, un nommé Franz Rombach). Dans le parc du château, on releva environ 24 morts Allemands ; Il y en avait même dans le marais, ils furent enterrés dans une fosse commune. (Nombre des morts américains inconnus).

(3) Robert O' Neill (né le 6 juin 1924 à la Nouvelle Orléans, décédé en juin 2006 à 82 ans). Son grand père a participé à la bataille de Gettysburg pendant la guerre de sécession en 1863, et son arrière-grand-père, brigadier général, tira le coup de pistolet qui donnait le départ de la Pony Express en 1860. C'est le 16 mars 1943 que Robert obtint son brevet de pilote de l'armée de l'air. Le 22 mars 1944, il embarque à destination de l'Angleterre. Le 9 mai 1944 première mission en France : lâcher de bombes sur la gare de triage de Rouen : plus de 28 trains détruits ! Le 6 juin 1944, 4 heures du matin, jour de son anniversaire, il participe au « D-DAY », le jour le plus long. Peu après, il fait partie du 513^{ème} escadron, effectuant 3 à 4 missions par jour. Un jour il détruit 7 chars en une seule mission. Le 19 août, il est abattu au-dessus de Vigny, après avoir descendu un avion allemand, ce qui lui vaudra la DFC (The distinguished flying cross). Il reviendra à Vigny 50 ans plus tard, stupéfait de l'accueil des habitants du village, de la mairie et de la réception à l'église. Il s'attendait juste à une petite allocution pour l'accueillir, mais pas à un sermon et à une messe en son honneur : c'était pour lui au-delà de tout ce qu'il aurait pu imaginer ! Robert O' Neil reviendra 2 ans plus tard pour le centenaire de l'église.

La cérémonie du 11 novembre



C'est par une belle matinée ensoleillée que la cérémonie du 11 novembre s'est déroulée à Vigny.

Les enfants et leurs familles ont tout d'abord parcouru la commune pour vendre les bleuets aux habitants au profit des pupilles de la Nation. Puis un cortège s'est animé de l'église vers le cimetière où Monsieur le Maire a cité un à un les noms des soldats de Vigny morts pour la

patrie durant le dernier conflit mondial ainsi que le nom des soldats morts pour la France au cours des opérations extérieures de 2023.

Les élèves de l'école de Vigny et du collège ont récité des poèmes et entonnés la marseillaise.

Monsieur le Maire a remis la médaille de porte-drapeau à Monsieur Jean-Jacques Ravoisier.

La cérémonie s'est clôturée par le traditionnel verre de l'amitié.

AFM TÉLÉTHON
INNOVER POUR GUERIR

TELETHON DE VIGNY 2023 - FESTIF ET SOLIDAIRE

Cette année, la commission animation a décidé de changer la formule du Téléthon vignois.

Avec une date un peu avancée, nous avons organisé une grande journée festive le samedi 25 novembre.

L'après-midi jeux a rassemblé une soixantaine d'enfants et de parents de 14h à 17h, autour de divers jeux anciens et de société proposés par la ludothèque de l'école de sabre Kusanagi, ainsi qu'une initiation au sabre laser, dans la salle aux



miroirs. Dans la salle aux rideaux était proposé un grand Laser Game produit par la société Schweps'Event.



Cette manifestation a ravi grands et petits. A n'en pas douter, cette fête réunira encore plus de monde l'an prochain.

Le soir, le dîner concert Jazz'Manouch a rassemblé 50 personnes, dont une large majorité de Vignois, mais aussi des convives des villages alentours.



Le groupe « Tikko Vago » a animé cette soirée avec brio, les estomacs ont été comblés par des planches de charcuterie/tapas et un dessert gourmand.

Pour une première édition rénovée, ce Téléthon a été une réussite et a prouvé une nouvelle fois le dynamisme et la solidarité de la Commune de Vigny. La vente de sapins de Noël a connu, quant-à elle, le succès habituel avec 50 sapins vendus au profit du Téléthon.

Le total de la collecte pour 2023 s'élève à 1200€ qui seront reversés à l'AFM Téléthon.

Merci à tous pour votre soutien.

A l'école

Pour 2023, l'école de Vigny compte 189 élèves, certains élèves venant des villes voisines de Théméricourt et de Guiry-en-Vexin.

PS/MS	25	Mme Sophie ARDITTI
MS/GS	28	Mme Catherine DARTOIS
CP	22	Mme Mathilde DYLIKOWSKI
CE1	25	Mme Céline ROCHER
CE2	19	Mme Fabien LEMAY
CE2	18	Mme Fabienne BARBIER
CM1	23	M. Olivier BONNIER
CM2	29	Mme Lydie BOUR.

Les 3 institutrices de l'école Maternelle sont aidées par les ATSEM Béatrice FOUQUES, Céline CARETTE et Virginie MOTTIN que nous remercions particulièrement. Nous remercions chaleureusement également les personnes présentes sur les temps périscolaires Madame

Christelle Ravoisier et Madame Brigitte EYRAUD.

Pour l'année 2023-2024 la mairie soutient 3 projets :

- L'intervention du conservatoire du Vexin dans des activités musicales et de chant.

- L'intervention d'un professeur d'activités sportives M. Antoine NOVAC.

- La préparation d'un voyage scolaire qui se déroulera dans le Lot au mois de mai 2024 pour les classes de CM1 et CM2 avec le versement d'une subvention de 3 500 €.

Nous rappelons que la mairie a mis en place un Portail Famille Delta Enfance afin de faciliter la gestion des inscriptions et des annulations liées aux services périscolaires (garderie, cantine, étude et transport en petit bus). Les familles peuvent avoir accès à tout moment à ce Portail Famille pour compléter les informations administratives, adapter les inscriptions périscolaires et accéder aux factures.

La connexion à cet espace se fait 24h/24 et 7 jours/7 via le site internet de la mairie (<https://vigny.fr/>) à partir d'un ordinateur, de téléphone portable ou d'une tablette.

Information sur fermeture de classe



La mairie a été informée de façon non officielle le mardi 30 janvier dernier d'une fermeture de classe pour la prochaine rentrée scolaire 2024/2025 et qu'une commission devait se réunir à ce titre le 6 février prochain. Contact a été pris le même jour par monsieur le maire avec monsieur l'inspecteur de l'éducation nationale du Vexin. Lors de cet échange, la position de Monsieur l'inspecteur n'était pas aussi catégorique que cela, oui la projection des effectifs pour la prochaine rentrée interrogeait, mais aucune décision n'était prise à ce stade.

Il n'en demeure pas moins qu'il est pour le moins surprenant, étonnant que

la Mairie apprenne cette "éventuelle" fermeture par voix officielle sans qu'à aucun moment nous ayons été prévenus préalablement par l'académie d'une quelconque alerte. La séance publique du conseil municipal qui était prévue le soir même (cela tombait bien) a permis d'aborder et de partager ce sujet très sensible avec des parents d'élèves élus présents. Ces derniers ont exprimé leur inquiétude, et qu'au regard de cette « fameuse » commission qui devait se réunir le 6 février, ils entendaient bloquer l'école le vendredi 2 février.

Monsieur le maire a indiqué que l'inquiétude était légitime, elle est aussi

et surtout la résultante d'informations confuses, peu lisibles et immédiates. Il a été précisé que pour la journée de vendredi, la mairie organiserait un service minimum pour les parents qui sont dans l'impossibilité de garder leur(s) enfant(s), à savoir le petit car scolaire et l'accueil des enfants par les ATSEM.

Les maires et élus de Guiry-en-Vexin, Théméricourt, et Vigny étaient présents devant l'école le vendredi matin. Une réunion a été organisée, avec des représentants d'élèves élus, les élus municipaux et Monsieur l'inspecteur d'académie dont il convient de souligner sa présence. Cet échange était respectueux, et constructif.

Après plusieurs échanges dont Madame Emilie Chandler notre députée, Monsieur le maire de Vigny a reçu officiellement le dimanche 4 février l'information de l'académie indiquant que l'école sera mise « sous surveillance ».

Cette mise sous surveillance doit nous permettre, nous le souhaitons, de travailler de façon sereine, et concertée sur des projections des effectifs sur les trois prochaines années. Toutefois, au-delà d'une pure analyse comptable des effectifs quelque soit la commune concernée, il faut aussi s'interroger sur la qualité de l'enseignement donnée à nos enfants et les moyens qui sont donnés.

Venue du Père Noël

Le dimanche 17 décembre, la commune de Vigny a invité le Père Noël à un goûter gourmand avec les enfants de 0 à 10 ans, et leurs parents.



A 15h, l'association CCDM a présenté le spectacle « Plume Apprenti Lutin », une belle histoire de Noël pour enfants sur les valeurs de la générosité, de l'entraide, et de l'esprit de Noël.

A partir de 16h, notre Père Noël a distribué friandises et peluches aux enfants présents, avec une attention particulière pour chacun.

Petits et grands se sont, ensuite, restaurés autour d'un généreux goûter, composé de viennoiseries, et de brownies maison, accompagnés d'un chocolat chaud préparé par les lutins du Père Noël.

Un bel après-midi à Vigny !



Noël des enfants



Le jeudi 21 décembre s'est déroulé le traditionnel repas de Noël à l'école de Vigny offert pour tous les enfants de l'école par la mairie de Vigny.

Pour commencer les enfants de CM2 de la classe de Lydie Bour ont entonné, coiffés de bonnets de Noël, le chant «we wish you a merry Christmas» dans un très bel anglais, puis le repas, pâté en croute, dinde cuisinée, pommes dauphines, gâteau au chocolat et clémentines et enfin le père Noël est arrivé acclamé par les enfants. Il a distribué des friandises à tous les enfants ! Un joyeux moment.



Repas des aînés

Le 19 octobre dernier, l'ambiance était au jazz grâce à la présence tout au long du repas des professeurs du conservatoire du Vexin.

Au menu pour les 90 convives : traditionnel fois gras maison préparé par Christelle, délicieuse recette du fils de notre cheffe du jour Brigitte de cassolette de poissons (lieu noir, saumon et crevettes) et ses petits légumes, un duo de fromage et en dessert une succulente macaronade de framboises décorée comme un petit jardin de fleurs.



Pour clôturer le repas, Mireille Grand'jany nous a joué quelques airs d'accordéon. Pas de danseurs cette année mais de très bons choristes pour reprendre les airs bien connus !



Remercions le CCAS de la mairie de Vigny pour ce chaleureux moment et bien évidemment tout le personnel communal qui a pris soin des convives tout au long de ce bon repas.

Caravane avion-papier

Le dimanche 19 novembre, la Commune de Vigny, en association avec le PIVO, a proposé un spectacle en caravane à la croisée des arts numériques, de la musique et du théâtre d'objets.



À l'intérieur de ce micro-cinéma, le public (jeune et moins jeune) a découvert un film d'animation, dont les personnages s'échappent et déambulent de lui, avec des jeux sonores réalisés par un animateur.

4 séances étaient proposées dans l'après-midi, elles ont toutes fait le plein, tous

les spectateurs sont ressortis enchantés de cette salle de cinéma pas comme les autres.

Le PIVO devrait revenir sur Vigny pour nous proposer une grande animation autour des jeux olympiques le vendredi 10 mai 2023, retenez cette date !!!

Colis des aînés

Le 19 décembre dernier, 100 colis de Noël ont été commandés et distribués par le CCAS de la commune aux aînés du village âgés de plus de 70 ans.



Notons que les colis non remis sont distribués avant Noël aux personnes dont nous savons que le colis agrémentera les fêtes de fin d'année.

Nous remercions à cette occasion les habitants qui ont fait don de leur colis avant la distribution.

Travaux au lavoir

La restauration et la mise en valeur du patrimoine rural avec la réfection du lavoir et de son pédiluve rue de la Comté ont débuté le 5 septembre et se sont terminés après réception des travaux (hors lot de ferronnerie) le 9 janvier dernier.



Ce projet a fait l'objet d'un marché public, dont 3 lots ont été attribués :

Maçonnerie, pavage et serrurerie : entreprise De Pinho d'Us (95) ;

Charpente/Couverture : entreprise Floux de Marines (95) ;

Eclairage : entreprise FB Rénovation de Chaussy (95).

Le 4^{ème} lot relatif à la ferronnerie de la clôture fait l'objet d'une nouvelle consultation suite à la défection avant travaux de l'entreprise qui avait été initialement choisie.

Il a malheureusement été découvert une mauvaise surprise lors de la dépose de la couverture et du piochage du mur, à savoir que la partie de la charpente qui était fixée sur ce mur était totalement dégradée. **Des travaux supplémentaires d'un montant de 10 812,85 € TTC ont donc été réalisés.**

La restauration de ce lavoir remarquable du XIX^{ème} siècle dont le concept a été



voulu par le Comte Vitali, en parfaite harmonie avec l'architecture du château et l'aubette, marque une belle avancée

dans la mise en valeur du patrimoine de la commune mais aussi du Vexin.

Coût de l'opération 134 298,85 € TTC (hors lot de ferronnerie)

Subventions obtenues : 60 795,97 € TTC

Nous tenons à remercier nos financeurs : l'Etat via la DETR (Dotation des Equipements des Territoires Ruraux), le Conseil Départemental et le Parc Naturel Régional du Vexin.

Inauguration du lavoir de Vigny

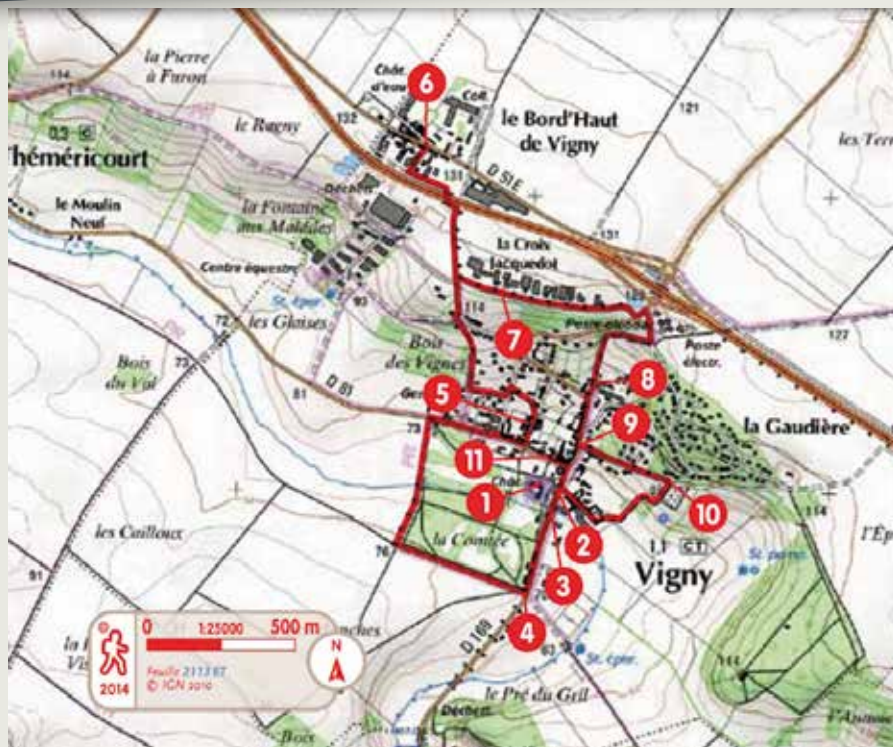
Afin de symboliser l'importance de l'évènement, la mairie de Vigny a organisé une inauguration du lavoir le 20 janvier dernier en présence du maire de la commune Robert de Kervéguen et le conseil municipal.

Après quelques mots rappelant l'histoire du lavoir et son fonctionnement par Alain Cailliot, adjoint au maire de Vigny, en charge de la commission patrimoine et environnement, et la mise en eau du lavoir, le ruban symbolique a été coupé par les élus qui œuvrent pour la préservation de notre patrimoine.



De gauche à droite : Jean Loriné 1^{er} adjoint au maire de Marines et vice-président du PNR, Norbert Lalloyer maire de Longuesse, Benjamin Demailly président du PNR, Robert de Kervéguen maire de Vigny et Guy Paris Maire de Sagy.

Chemins, sentiers et sentes de Vigny



De tout temps le village de Vigny a été un lieu de passage stratégique. Deux chemins emblématiques traversaient notre village :

- **Le chemin de Vernon ou dit le « vieux chemin »**, qui venait de Rouen passait par Bray-et-Lû, Genainville, notre village et Pontoise ; entre 1248 et 1275, ce chemin fut emprunté une trentaine de fois par l'Archevêque de Rouen, Eude Rigaud,

- **La chaussée Brunehaut**, qui reliait Beauvais à Chartres. Cette voie romaine, dont le nom de Brunehaut n'a apparemment aucun rapport avec la première reine de France Brunehilde, mais plutôt avec la méthode gallo-romaine de construction. Cette technique utilisait des cailloux et des pierres concassées, et du grès peut-être de couleur brunâtre. On relève ainsi les déformations suivantes : Brune-haut, Bruneaux, Bruneau, Brun-chant et même Brunot. Cette voie est la rue principale de Vigny ; elle venait de Meulan et en ligne droite passait par Longuesse, puis par la cavée, passait par le belvédère, coupait le chemin de Vernon, la route royale - où avant la révolution existait la croix Jacques Daulx - puis filait vers Le Perchay et Marines.

Que reste-t-il de ces deux chemins ?

Le chemin de Vernon, sur 1,1 km entre la route de Longuesse et l'entrée du lotissement de la Gaudière, en haut de la

rue Mairie, puis derrière la Gaudière, a été réouvert sur 600m à l'occasion de la journée du patrimoine du 16 septembre 2023. On peut inclure la coulée verte face à la ZA de la croix Jacobot. Pour la chaussée Brunehaut, il reste seulement 250 m sous le belvédère.

Aujourd'hui notre village possède 51 chemins ou sentes pour un kilométrage total de 17,4 km dont 1,9 km sont impraticables ou n'existent plus (inventaire d'après le cadastre). Vigny est un lieu de passage important pour les randonneurs de tout type, et est traversé par le GR1 et par la voie Paris-Londres. Le village est aussi intégré dans les boucles du Vexin. Plusieurs circuits de la Fédération Française de Randonnée Pédestre traversent notre commune, et sont balisés en jaune. D'autre part, de nombreux chemins du village sont inscrits et classés par le Conseil Général grâce au plan de circulation douce, le PDIPR ; ces chemins sont inaliénables.

Existe aussi un sentier du patrimoine de 6,2 km incluant 11 stations avec des panneaux explicatifs.

Pour les promeneurs, il faut flâner, chemin faisant sur les sentiers de la commune aux noms évocateurs comme : la fontaine aux malades, la terre sainte,

la ruelle tortue, les crons, les glaises, du borbier mais aussi sur le chemin rural de Meulan à Vigny, anciennement la ruelle des processions. C'est sur ce chemin, dans le parc du château, le long du mur d'enceinte, que se situe le plus vieil arbre de Vigny, un robinier ou faux Acacia. Son âge estimé par un spécialiste du Conseil Général du Val d'Oise est de 320 ans. Peut-être a-t-il été planté par le célèbre botaniste Sébastien Vaillant en hommage à l'homme qu'il admirait, Jean Robin.

N'oublions pas l'importance de la sauvegarde des chemins ruraux. Ils évitent l'érosion des sols. Ils ralentissent à la moindre précipitation le mouvement de l'eau vers le bassin versant. Les chemins bordés de haies (70 % haies ont disparu depuis 1950) ont un effet brise-vent, participant ainsi au maintien de la flore, de la faune, des oiseaux et des insectes. Faisons nôtre la maxime de Saint-Exupéry : « Nous n'héritons pas de la terre de nos ancêtres, nous l'empruntons à nos enfants. »

Les randonnées pédestres passant par Vigny sont nombreuses et nos chemins identifiés. Des sites internet et applications proposent des balades ou des randonnées telles que Visorando, visuGPX, cityTrail, RandoGPS et le site du PNR.



Ecole de Sabre Kusanagi

"Former des hommes libres, honnêtes, curieux de tout, ouverts à tous les savoirs, et non de simples sportifs".

Nous cultivons l'excellence avec pour objectif de la mettre au service des autres pour que chacun puisse découvrir le meilleur de lui-même et l'épanouir.

Notre association propose de nombreuses disciplines regroupées en 3 grands domaines d'activité :

La SANTÉ : avec le BABY JUDO, l'ATELIER EQUILIBRE désormais agréé Sport Santé et Sport sur Ordonnance.

Le développement ARTISTIQUE et INTELLECTUEL : avec notre ACADEMIE JEDI et notre LUDOTHEQUE membre de l'Association des Ludothèques de France agréée jeunesse et éducation populaire. Nous organisons la Fête Mondiale du Jeu tous les ans en Mai au stade de Vigny.

Lors de l'après-midi jeux organisé au profit du Téléthon, hormis le Laser Game commandé par la Mairie, nous avons assuré l'essentiel de l'animation ludique avec nos jeux de société, nos jeux géants en bois et une initiation au Sabre Laser pour petits et grands.

Le BUDO : Ce sont nos principales disciplines, le JUDO et le SABRE JAPONAIS. Cette année avec l'aide des familles nous avons pu organiser au gymnase notre premier tournoi officiel de Judo.



Les différentes activités que nous proposons, loin d'être opposées les unes aux autres, convergent toutes vers un même but : le bien-être, l'ouverture d'esprit et la disponibilité. Elles se complètent et s'enrichissent mutuellement.

L'Ecole de Sabre au-delà d'une association est un lieu d'échange et de partage, d'apprentissage et de perfectionnement, de recherche et d'enrichissement avec un projet formellement établi. Venez en prendre connaissance et y participer pour vous-mêmes et vos enfants.

Lorsqu'on est en harmonie avec soi-même, on devient plus ouvert aux autres et les tensions relationnelles disparaissent.

Cette année au Japon Maître Nobutoshi Otake nous a décerné 2 nouvelles distinctions faisant d'Anne Dumain et Bernard Duquesne les récipiendaires des techniques ancestrales de notre Ecole de Sabre.

Contact : 01 30 39 29 78

kusanagi@ecoledesabre.fr

f Ecole de Sabre Kusanagi

www.ecoledesabre.fr



L'APEV 95

(Association des Parents d'Élèves de Vigny)

L'association des parents d'élèves de Vigny (APEV 95) a pour but de contribuer à l'amélioration de la vie scolaire et périscolaire des enfants de l'école de Vigny en organisant des manifestations dédiées aux enfants et en permettant aux familles de se rencontrer en récoltant des fonds destinés à financer des projets scolaires.

En 2023, l'association a participé au financement à hauteur de 30% de 4 projets d'école : sortie poney pour les maternelles et les CP, projet cinéma pour toute l'école, sortie musée des Arts et Métiers des classes du CE1 au CM2. L'association a aidé aussi au financement

des travaux de personnalisation des cours de l'école (300€ au total).

L'année 2023/2024 a commencé par la bourse aux jouets et aux livres le 7 Octobre 2023. Forte de son succès, une nouvelle édition aura lieu l'an prochain à la même période.

Le 9 décembre dernier, l'association a participé au marché de Noël au stand de restauration et à la vente des couronnes. Ce fut un beau succès avec une vente record de couronnes pas loin de 95 vendues.

L'association remercie les bénévoles qui ont aidé à l'organisation de cet événement, ainsi que les généreux

donateurs de décorations et branches de sapin.

En 2024, le carnaval sera organisé le 29 Mars. Petits et grands sont attendus nombreux et déguisés pour défiler dans les rues de Vigny, un repas festif sera organisé pour continuer la soirée. Enfin, l'année scolaire se finira par la traditionnelle kermesse mi juin/début Juillet.

Pour cette nouvelle année, l'association va financer la sortie classe découverte des classes de CM1 et CM2 à hauteur de 5000€. Une enveloppe est également prévue pour tous les autres projets qui seront organisés dans les autres classes.



Association Sportive du Vexin

Siège social : Mairie de Marines - place du Maréchal Leclerc - 95640 MARINES

L'AS VEXIN vous souhaite une année 2024 pleine de joie et de réussite tant personnelle que professionnelle.

Cette année 2023 a encore été intense pour notre club.

Nous avons re instauré un tournoi jeune sur le site de Vigny qui s'est très bien déroulé grâce aussi aux bénévoles qui étaient présents tout au long de la journée. Nous avons aussi organisé pour nos jeunes licenciés une sortie au stade de France pour assister au match de l'équipe de France contre la Grèce, les enfants ainsi que les grands étaient ravis.

Les stages organisés par le club et Laurent Fournier durant les vacances scolaires ont toujours autant de succès et nous comptons les remettre en place l'année prochaine.



Cette fin d'année s'est compliquée avec la fermeture pour cause d'effondrement de la tribune du stade de Marines et par conséquent la fermeture des vestiaires et autres locaux (qui devraient être réouverts en début d'année).

Nous sommes en relation avec la mairie de Marines et la députée Émilie Chandler afin de trouver des solutions pérennes.

Sportivement le bureau de l'As Vexin

f @asvexin95



27^{ème} Marché de Noël de Vigny



L'évènement à ne pas manquer en fin d'année, c'est bien l'incontournable Marché de Noël de Vigny qui s'est tenu les 9 et 10 décembre 2023.

Une cinquantaine d'exposants sont venus présenter leurs fabrications artisanales et terroir. Le samedi ce Marché est accompagné du Téléthon avec une vente de sapins de Noël et des parents d'élèves venus au profit de l'Ecole de Vigny.

Le Food Truck O Max Burger était

présent le dimanche, et l'Equipe Vigny Loisirs a régalé avec ses marrons chauds et vin chaud.

C'est grâce à de nombreux bénévoles de Vigny Loisirs et à la Mairie que ce 27^{ème} Marché de Noël se voit parer de ses décorations féériques pour entrer au cœur de la magie de Noël.

Si tout cela vous a donné envie, nous vous donnons rendez-vous pour le 28^{ème} Marché de Noël de fin 2024.

L'équipe de Vigny Loisirs





Le Tennis Club de Vigny vous accueille dans un cadre verdoyant pour profiter de ses 2 terrains refaits récemment. Vous pourrez y pratiquer un tennis détente.

Pour les plus accros, les matches entre adhérents sauront apporter leur lot d'adrénaline. Pour ceux qui veulent

découvrir le tennis ou se perfectionner, des cours par niveau sont proposés.

Tout au long de l'année, le TC VIGNY vous organise de nombreuses manifestations, après-midi entre adhérents ou tournoi Merguez de juin, sans oublier son Tennis Galette de janvier et sa soirée annuelle d'avril.

Vous avez envie de pratiquer le tennis ? Alors, n'hésitez pas à venir rejoindre le TC Vigny.

**Pour tout renseignement :
tc.vigny@fft.fr ou 06 14 65 83 58
Vous pouvez aussi nous retrouver sur
www.facebook.com/tc.vigny**



Découverte des trésors de Vigny !

Les 18 et 19 novembre 2023, c'est sur le thème de la découverte de l'histoire des cloches de l'église que l'ASSAUREV (association de sauvegarde et de restauration de l'église de Vigny) a centré son 3^{ème} week-end annuel d'animation culturelle.



Les visiteurs pouvaient, en montant jusqu'en haut du clocher, découvrir de près les 3 cloches nommées Philippe-Elisabeth, Georges-Jeanne (la plus ancienne, 672kg) et Françoise-Raymonde,

offertes par le comte Vitali lors de la construction de l'église en 1896, qui donnent les trois tons du carillon actuel.

Nicolas Bernard, représentant l'entreprise BODET qui en assure la maintenance, expert passionné, nous présentait la fabrication, l'installation et les particularités de ces trois ouvrages.

Le dimanche après-midi, le concert de la Garde Républicaine a rempli l'église d'un public enthousiaste. Deux formations de cuivre du Régiment de Cavalerie, les « Trompettes d'Ordonnance Jeanne d'Arc » et le « Quintette Baroque », ainsi que Catherine Libert, du Conservatoire du Vexin à l'orgue, ont résonné sous les voûtes de notre église, pour notre plus grand plaisir.

Saint Médard commence à susciter l'intérêt de la DRAC (direction des affaires culturelles) ! L'objectif de l'association est de vous faire connaître l'histoire et l'intérêt architectural de ce bel édifice



néogothique, qui jouxte le château au cœur de notre village. Sa notoriété permettra de solliciter des dons et des subventions pour continuer sa remise en état d'origine, pour un budget proche de 4 millions d'euros. L'association souhaite rassembler tous ceux qui s'intéressent à ce projet de restauration.

**Christian DANIEL
Président de l'ASSAUREV**

Portrait de notre doyen, Jean Jolivard

Né en juin 1932, Jean Jolivard est le doyen de notre commune, bientôt 92 ans !

Pendant toute la période de la guerre, ses parents qui habitaient Paris l'avaient confié à sa grand-mère et c'est ainsi qu'il a fréquenté l'école de Vigny jusqu'à la libération. Pour l'anecdote, il faisait partie des enfants qui ont fait sonner les cloches quand les Américains sont entrés dans Vigny.

Il a fait son service militaire en Allemagne pendant 18 mois et deux ans après a été appelé en Algérie pour une période de 6 mois où il a été chauffeur d'un colonel.

Il s'est marié en 1959 avec Jeannine et Christine, leur fille, naîtra en 1960. Il a exercé la profession d'opticien au centre optique « FMP » à Paris pendant 42 ans avant de prendre une retraite bien méritée.

Il habitait Paris et venait à Vigny le week-end chez ses parents. C'est en 1970 qu'il a aménagé une grange appartenant à ses parents impasse des Saules qui est maintenant son domicile.

Tant qu'il était en activité, il se partageait entre son logement à Paris et sa maison à Vigny. Veuf depuis 2016, Jean s'est impliqué dans la vie du village.

Il a fait partie des bénévoles pour l'ouverture et la fermeture de l'église et depuis peu à laisser la place aux plus jeunes.

Il a été président de l'association des Anciens Combattants de Vigny puis porte-drapeau pendant une trentaine d'années. Il a d'ailleurs participé à 391 sorties avec son drapeau.

Il a à cœur de participer à toutes les manifestations communales et a été très assidu aux réunions du Conseil Municipal.

Sa passion est le bricolage. Depuis son enfance, il aime construire de ses mains avec des matériaux de récupération des sujets en modèle réduit (avions, calèche victoria, camions...). Il a plein de souvenirs sur Vigny : il a connu 6 Maires,



40 commerces et artisans, le tacot qui vous emmenait au marché à Meulan ... et certainement beaucoup d'autres.

Il a une très belle collection de cartes postales de la Commune et plus particulièrement du château.

Il est très attaché à la commune de Vigny qu'il aime tout particulièrement nous a-t-il dit.

Son expression favorite : « Vigny c'est un bonheur »

Jeux intercommunaux

Après les « Années Folles » de Longuesse en 2015 et 2017

Après les « 24 Heures de Vigny » en 2019

Après le « Jeux Celtiques de Mont-Gérolé » en 2022

Venez participer, cette année aux :

Jeux Olympiques Antiques de Sagy

Le dimanche 30 juin 2024 toute la journée

Chaque commune sera représentée par une équipe unie sous la bannière d'un Dieu grec.

La commune de Vigny sera le Dieu PAN.

Vous êtes sportifs (même un peu), venez concourir pour votre commune,

Vous êtes artistes (même un peu) venez nous aider à préparer tenues et accessoires.

Vous êtes dynamiques (même beaucoup) venez soutenir votre équipe dans l'arène de Sagy.

Pour tout renseignement vous pouvez vous adresser à animation@vigny.fr.



La flamme olympique passera à Théméricourt le 19 juillet !

Pour mieux connaître les entreprises et commerces de Vigny

Régulièrement la commune est au contact des entreprises et commerces de Vigny, dans ce numéro, 3 entreprises de la Croix Jacquebot se présentent.

Retrouvez les différents contacts sur notre site internet www.vigny.fr

Marion, coiffeuse/barbière
06 08 10 36 16

Horaires :

Du lundi au vendredi 9h30-19h
(fermé 1 mercredi sur 2)
Samedi de 9h à 17h

Mathilde, Esthéticienne/prothésiste
Ongulaire 07 86 89 60 84

Horaires :

Du mardi au vendredi de 9h30 à 19h
Samedi de 10h à 18h30

Réunions de quartier

Nous avons pu avec plaisir reprendre en 2023 nos réunions de quartiers que nous avons arrêtées depuis la crise sanitaire, quatre réunions ont ainsi pu être réalisées et nous terminerons au 1^{er} semestre par le Bord'Haut.

C'est l'occasion de présenter l'activité municipale, les travaux réalisés, les projets à venir et aussi et surtout d'échanger



Nouveau cantonnier à Vigny

Jean-Jacques RAVOISIER a rejoint l'équipe par l'intermédiaire de l'association V.I.E (Vexin Insertion Emploi) depuis le 11 septembre.

Un agent polyvalent et complet, il prêtera main forte à Joao et Fabrice.

Il a débuté sa carrière comme cariste, puis magasinier, maçon, technicien d'exploitation et à présent comme cantonnier.

Ses principaux centres d'intérêts sont le jardinage, le bricolage, la chasse et la pêche.

Nous lui souhaitons la bienvenue dans l'équipe !



Le succès de notre application de communication illiwap va grandissant, avec désormais plus de 1000 abonnés contre 600 à la même période l'année dernière.

Vous êtes donc nombreux à vous tenir informé des actualités de la commune via cet outil et nous vous en remercions !

Loueur indépendant et entreprise familiale créée en 1969, DLM Location c'est un peu plus de 11 000 Véhicules Utilitaires et Tourisme, 36 agences et 300 salariés à travers l'hexagone. Du 3m³ au 30m³ avec un permis B trouvez le véhicule qu'il vous faut !

La Passion, l'Exigence et l'Audace à votre service depuis plus de 50 ans. Alexandre et son équipe vous accueillent dans votre agence de Vigny-Cergy-Pontoise.



24, rue de la Croix Jacquebot - 95450 Vigny
Tél. : 01 80 43 21 15 - contact@cb2e.tech - www.cb2e.tech

La commune de Vigny accueille depuis avril 2023 les services administratifs et commerciaux de la société CB2E. Une trentaine de techniciens sur le terrain œuvrent au quotidien pour la réalisation de chantiers électriques pour le compte d'Enedis et d'installation d'infrastructures collectives et individuelles de recharge de véhicules électriques.

État civil 2023



MARIAGES

le 04/02/2023 TRAINEAU Marie Annick, Colette et DUCOEUR Vincent, Dominique, Maxime
le 08/04/2023 MARCHESSEAU Edouard, Charles, Alexandre et WANG Meiling
le 27/05/2023 FORET Jérémy, Ludovic, Daniel, Jean-Luc et BUROT Héloïse, Géraldine, Sophie
le 17/06/2023 PIHAN Arnaud, Xavier, Marc et MAHÉ Aurélie, Marie-Thérèse, Françoise
le 01/07/2023 CARCAGNO Matthieu, Michel, Gilbert et DELPAU Leslie
le 26/08/2023 AMSELLEM Gabriel, Yoann et GOURDON Audrey, Emilie
le 23/09/2023 DIOT Gérard, Henri, Simon et POULAIN Sylvie
Tous nos meilleurs vœux aux jeunes époux

PACS

le 01/04/2023 MARPAUD Quentin, Léo et GUIBERT Anaïs, Manon
le 16/05/2023 BIDAN Mathias, André, Yves et LEROUX Anne, Claire, Marie
le 14/06/2023 DENIS John-Franck et GONÇALVES Cindy
le 01/07/2023 SPANO Anthony, François et MAUBERT Laurence, Françoise
Tous nos meilleurs vœux

NAISSANCES

le 11/01/2023 LEMAIRE DUJARDIN Marceau, Fabrice, Christophe (M)
le 21/05/2023 SOARES DA SILVA Sandro (M)
le 02/06/2023 POTHIN Raphaëlle, Rose (F)
le 16/06/2023 LAVERRE Clara, Sabine, Maryse (F)
le 23/06/2023 ABSALON Alysha (F)
le 12/08/2023 BIDAN LEROUX Léon, André, Serge (M)
le 26/09/2023 DOS REIS Catalina, Fatima, Léonie (F)
le 28/10/2023 THAMASSEBI Emma, Anahita, Marie (F)
Toutes nos sincères félicitations aux heureux parents

DÉCÈS

SENEBIER née RENEVIER Michèle, Odile, Louise décédée le 05/02/2023 à Pontoise
MICHEL née MACHIN Christiane, Renée décédée le 22/02/2023 à Vigny
HERBY née CATOIR Marie-José, Claudine décédée le 24/04/2023 à Pontoise
GRAFTIAUX Jacques, Marie, Marcel décédé le 25/08/2023 à Pontoise
GOTTI Pierre, Albert décédé le 24/11/2023 à Vaux-sur-Mer
ZURBUCHEN Jean-Pierre, Alphonse décédé le 28/11/2023 à Paris 10ème arrondissement
Toutes nos sincères condoléances aux familles



Henri Blanc, ancien instituteur à Vigny s'en est allé à 3 jours de ses 86 ans.

Né à Toulon mais d'origine Corse, tout frais émoulus de l'Ecole Normale, il a choisi tout d'abord d'apporter son savoir aux enfants marocains pendant 8 années.

Puis c'est en septembre 1965 qu'il est arrivé à Vigny avec son épouse Ginette

où ils se sont installés dans des conditions très précaires. En effet, ils ont habité pendant plus de deux mois dans leur propre classe en attendant que leur logement de fonction se libère.

Henri Blanc a eu à cœur non seulement d'apprendre à nos jeunes élèves les notions essentielles de lecture, d'écriture, de calcul, d'histoire et de géographie mais il a voulu également leur faire partager son amour de la campagne et les mystères de la vie animale qu'il aimait tant.

Il était très attaché à ses élèves et chacun recevait une carte postale de Corse pendant les vacances d'été.

En 1992, sa conscience professionnelle et sa qualité humaine lui ont valu les Palmes Académiques au grade de chevalier.

Puis c'est deux années plus tard en août 1994 qu'il prend une retraite bien méritée.

Il a participé également à la vie locale en animant de cours de gymnastique volontaire au Foyer Rural de Vigny. Il a été membre du conseil d'administration du Foyer Rural et en a assuré la présidence une année en 1979/1980.

Grand sportif, il parcourait le Vexin depuis 30 ans et il en connaissait tous les recoins. Il a animé des randonnées pédestres à travers les sentiers du Vexin et a été à l'initiative des randonnées « chemin faisant » avec les foyers ruraux du Val d'Oise.

Pour son implication bénévole durant tant d'années, la médaille d'or de la Fédération des Foyers Ruraux du Val d'Oise lui a été décernée en 2002.

Il fut également un défenseur du Vexin car il aimait autant le Vexin que la Corse.

Nombreux sont ceux qui l'ont connu et apprécié. Un bel hommage lui a été rendu le 27 novembre au crématorium de Saint Ouen l'Aumône.

Vœux du maire de Vigny

Le 20 janvier dernier, s'est déroulée la traditionnelle cérémonie des vœux du maire de Vigny, l'occasion pour le maire et son équipe de présenter le bilan de l'année 2023 et les projets pour 2024 aux habitants et nombreux élus locaux et régionaux qui avaient fait le déplacement.

Le traditionnel pot de l'amitié organisé par le personnel communal a régalé les convives accompagné d'une ambiance musicale grâce à la présence des professeurs du conservatoire du Vexin.



LES ECHOS DE Vigny

Bulletin de la commune de Vigny

Contact : Mairie de Vigny - mairie@vigny.fr - Tél. : 01 30 39 21 20

Ont participé à ce numéro : Jennifer Alves da Cunha, Sabina Beck, Sylvie Bringer, Alain Cailliot, Philippe Cortes, Catherine Danel, Christian Danel, Jean Ferlier, Karine Gaspérina, Jean Pierre Guillemot, Robert de Kervéguen, Denis Lazaroff, Stéphanie Lourtil, Vanessa Legaigneur, Patrick Madi, Michèle Paez, Antoine Traineau,

Crédit photos : mairie de Vigny, Ana Fauvet, les associations.

Conception et réalisation : Ana Fauvet



www.vigny.fr

Retrouvez les comptes rendus du conseil municipal et toutes nos publications dans la rubrique publications communales.

